



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 2025

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 21 mai 2025** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Erwan LE SAUX**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Christelle RIVAT (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Éric JACQUET) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir : Christiane CONSTANT

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE 4
 - 1. CONVENTION DE RÉTROCESSION DES OUVRAGES RÉALISÉS PAR LE SMAGGA SUR LA PLAINE DES SPORTS SUR LA RIVE GAUCHE DU GARON 4
- RESSOURCES HUMAINES 5
 - 2. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE 5
 - 3. SERVICES MUNICIPAUX – VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS 6
- FINANCES 6
 - 4. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 6
 - 5. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 7
 - 6. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 16
 - 7. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 20
 - 8. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 21
 - 9. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 21
 - 10. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) 22
 - 11. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) 23
 - 12. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) 25
 - 13. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) 25
 - 14. GARANTIE D'EMPRUNT 26
 - 15. PRISE EN CHARGE D'UNE AMENDE POUR INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE 26

• CULTURE	27
16. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)	27
• PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE	29
17. RÈGLEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES.....	29
• INFORMATIONS	30
1. Décisions du Maire	30
2. Informations diverses.....	32

M. Serge BÉRARD : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous propose que nous commençons cette séance. Est-ce qu'Erwan LE SAUX serait d'accord pour être secrétaire de séance ? Il va prendre des notes, parfait, merci beaucoup.

Nous avons des pouvoirs ce soir donc :

- Nicolas KELEN donne son pouvoir à Sébastien FRANÇOIS ;
- Béatrice VERDIER à Michèle EYMARD ;
- Christelle RIVAT à Valérie GRILLON (elle est en chemin) ;
- Marie DECHESNE à Éric JACQUET ;
- Isabelle WEULERSSE à Sylvie GUINET.

Il nous manque, pour lesquels je n'ai pas de pouvoir : Christiane CONSTANT et Claude MARCOLET, qui doit être aussi en chemin. Nous allons commencer la séance sans eux.

Je voudrais d'abord vous demander si vous avez bien reçu tous les documents pour ce Conseil municipal et notamment le procès-verbal du Conseil municipal du 15 avril 2025 ? Tout le monde a pu en prendre connaissance ? Est-ce qu'il y a des questions par rapport à ce compte-rendu ? Je vous propose de le voter. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Il est donc adopté à l'unanimité. Est-ce qu'il y aura des questions orales d'ici la fin de ce Conseil, que nous puissions le noter ? Il y en aura peut-être qui viendront. Justement, peut-être que je vais donner la parole à Lionel CATRAIN et puis voici les deux élus qu'il nous manquait. M. CATRAIN, vous avez un message.

M. Lionel CATRAIN : Bonsoir. Il ne vous aura pas échappé que j'ai changé de place au Conseil. En effet, ce soir, ce 21 mai, marque pour moi un changement qui pourra paraître surprenant mais qui est juste pour moi la clarification d'une situation et la mise en cohérence entre mes votes et mon engagement avec un nouveau groupe. Depuis 2020, j'ai en effet voté favorablement à plus de 95% les délibérations proposées par l'équipe majoritaire. Mes seuls votes négatifs étaient soit ceux du budget parce que j'étais persuadé que le budget était le reflet d'une politique que je ne soutenais pas pleinement, pour avoir proposé un autre projet pour Brignais en 2014 et en 2020.

Le bilan que je fais n'est pas aussi négatif que celui que j'aurais pu faire en 2019, je dirais même bien au contraire. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, beaucoup de projets qui se sont faits à Brignais étaient dans le programme que je défendais en 2020. Il serait malvenu de ma part de les critiquer parce que d'autres les ont réalisés.

De plus, au cours de ce second mandat, la majorité a ouvert des groupes de travail à tous dans lesquels j'ai eu le plaisir de m'investir ; au hasard : comité de vie internationale, groupe de projet autour de Guy de Chauliac...

La concertation et les réunions pédagogiques publiques ont été pour moi aussi, comme pour les Brignairots, l'occasion de comprendre et d'adhérer à des projets ; je citerais notamment en exemple les ouvrages écreteurs de la Vallée en Barret qui n'ont pas fini d'être critiqués mais qui sont tellement indispensables. J'ai eu l'occasion d'échanger et réfléchir longuement avant de décider de m'engager aux côtés du groupe majoritaire pour les élections de 2026 et de démarrer avec eux le projet du futur mandat.

En cohérence avec cette évolution, j'ai décidé de quitter dès à présent le groupe « Mieux vivre à Brignais » pour rejoindre le groupe « Parlons Brignais » dès ce Conseil municipal. J'ai demandé au Maire de revoir mes présences en Commissions ainsi que dans différentes représentations que j'occupais au titre du groupe « Mieux vivre à Brignais » ; ceci sera fait dès le mois prochain. Je vous remercie de votre attention.

M. Serge BÉRARD : Merci M. CATRAIN. Je ne vois pas beaucoup de commentaires à faire, si ce n'est que c'est un moment qui n'est pas facile et on voit les conséquences d'un tel choix. Mais dans notre démarche, et là je parle de notre exécutif, nous privilégierons toujours le respect de la démarche individuelle. Effectivement, depuis le début de ce mandat, Lionel CATRAIN a été très investi, indépendamment de son positionnement politique, aux côtés de tous les permanents, aux côtés aussi des élus qui sont dans l'exécutif et je pense que les choses se sont faites assez naturellement ; les amitiés se sont créées, un partage de vision quant à l'action que nous devons mener tous pour notre commune, c'est donc avec beaucoup de plaisir que nous accueillons Lionel CATRAIN dans notre groupe.

J'en profite pour dire, et quand je vois la présence de tous encore aujourd'hui, nous arrivons en fin de mandat, souvent les conseils municipaux se désertifient un peu et j'en profite pour vous remercier tous de votre présence, de votre engagement et d'une certaine manière, je me dis que c'est aussi votre engagement à tous qui ont conduit Lionel à s'interroger et comme je sais que c'est quelqu'un qui est, au-delà de l'action municipale, très engagé aussi pour l'intérêt général dans d'autres missions professionnelles, il est assez naturel qu'il veuille lui aussi apporter sa contribution en étant dans l'exécutif pour le bon fonctionnement de notre commune.

Je suis heureux d'accueillir quelqu'un qui aura à cœur de travailler sur tous les projets, comme vous le faites les uns et les autres, et convaincu et je sais qu'il y a eu unanimité pour cet accueil, qu'il donnera un plus pour la performance de notre action municipale. Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions des uns ou des autres ? S'il n'y en a pas, je vais vous lire l'ordre du jour.

Nous allons commencer par une convention de rétrocession des ouvrages réalisés par le SMAGGA sur la Plaine des sports. Ensuite, nous aurons deux délibérations qui portent sur les ressources humaines, portées par Pierre FRESSYNET sur la modification du tableau des emplois et une convention avec le Centre De Gestion et ensuite une litanie de délibérations portées par Béatrice DHENNIN et Agnès BÉRAL, qui portent sur le budget principal de la commune, différentes délibérations sur nos budgets annexes ; également de la Régie Culturelle pour compléter la présentation financière avec, in fine, une délibération qui porte sur une garantie d'emprunt et puis une prise en charge d'une amende aussi, nous en reparlerons.

Enfin, nous aurons deux délibérations, une portée par Anne-Claire ROUANET sur la Régie Culturelle Autonome concernant la tarification des spectacles et nous concluons avec Sébastien FRANÇOIS qui nous proposera une modification du règlement des accueils périscolaires. S'il n'y a pas de questions ou de remarques par rapport à cet ordre du jour, je vous propose d'initier ce Conseil municipal et je passe donc la parole à Jean-Philippe GILLET.

- **AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE**

- 1. CONVENTION DE RÉTROCESSION DES OUVRAGES RÉALISÉS PAR LE SMAGGA SUR LA PLAINE DES SPORTS SUR LA RIVE GAUCHE DU GARON**

Autorisation de signature

Rapporteur : Jean-Philippe GILLET

M. Jean-Philippe GILLET : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous présenter cette délibération qui concerne une convention de rétrocession des ouvrages réalisés par le SMAGGA sur la Plaine des sports sur la rive gauche du Garon. Suite à des travaux d'aménagement de la berge en rive gauche du Garon sur la Plaine des sports qui ont été réalisés par le SMAGGA en 2024, une convention doit être établie entre le SMAGGA et la commune pour la rétrocession des ouvrages. Par ouvrage, vous avez peut-être vu dans la convention qui était jointe en annexe, par ouvrage nous entendons la passerelle qui a été changé puisque la portée de la passerelle d'avant était agrandie et les autres équipements, ce sont les équipements liés à la modification du terrain annexe de football donc en ce qui concerne l'éclairage et les systèmes de filet pour retenir les ballons.

Cette convention établit les obligations d'entretien de chaque partie, le SMAGGA gérant le lit mineur du Garon jusqu'en haut du talus et, la commune, quant à elle, gère le reste du site y compris la passerelle piétonne au-dessus du Garon.

Enfin, la convention établit la transmission de l'ensemble des documents de l'aménagement et du dossier des ouvrages exécutés. Dans la convention, en annexes sous SharePoint, vous pouvez trouver les différents éléments donc le DOE, le dossier des ouvrages exécutés ; ce sont essentiellement les plans techniques de l'installation. Il y a eu aussi en annexes, les PV de réception des ouvrages et, le troisième document annexe, c'était un état financier de toutes les dépenses.

Ce dossier a été vu le 15 mai 2025 en commission n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » et il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour approuver les termes de la convention qui était jointe en annexe entre le SMAGGA et la Ville de Brignais pour la rétrocession des ouvrages réalisés par le SMAGGA sur la Plaine des sports sur la rive gauche du Garon et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces et actes y afférents.

Je peux compléter par une question qui avait été posée en commission n°3 donc la passerelle précédente était déjà une propriété communale donc là c'est le SMAGGA qui a fait la réalisation des travaux pour la nouvelle passerelle et cette passerelle donc via cette convention sera rétrocédée à la commune.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Moi je ferai simplement un commentaire pour dire qu'au moment où nous allons être confrontés à la construction d'ouvrages écrêteurs et de protection contre les inondations, je pense qu'il faut regarder ce qui a été fait effectivement sur la Plaine des sports où à la fois on conjugue un objectif de protection des populations puisque ça permet de baisser le niveau de l'eau, cette réalisation qui a été faite et, en même temps, un objectif de renaturation et j'espère que les ouvrages que nous allons faire à l'avenir seront réalisés ; enfin je suis sûr qu'ils seront réalisés dans le même esprit, à la fois protéger les populations mais aussi en profiter pour renaturer chaque fois que c'est possible et conforter nos espaces naturels sensibles ou nos espaces naturels tout court. C'est ce qui a été réalisé dans cette opération et on remercie le SMAGGA de cet investissement au passage. Je crois qu'au total c'était 600 000 € donc la moitié financée par l'État et l'autre moitié par le SMAGGA donc nos collègues des autres communes dont nous faisons partie.

Nous allons procéder au vote. S'il n'y a pas de remarques ou questions sur cette rétrocession, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Nous allons parler de ressources humaines et je vais faire une petite digression puisque nous parlons de ressources humaines, pour souhaiter un bon anniversaire à Sylvie GUINET. Normalement, on a d'autre chose à faire ce soir-là ; merci d'être là donc et je passe la parole à Pierre FRESSYNET.

- **RESSOURCES HUMAINES**

- 2. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

- Transformation d'un emploi permanent à temps complet**

- Rapporteur : Pierre FRESSYNET**

M. Pierre FRESSYNET : Bonsoir à tous. Je vais vous parler comme d'habitude du tableau des emplois et des postes. Je pensais que c'était la fin maintenant que chaque poste pointe avec une délibération, ça c'est l'inspectrice des finances publiques qui l'avait demandé, moi je pensais être au chômage par rapport à ces créations d'emplois que je vous présente quasiment à chaque fois au niveau du Conseil municipal mais là il s'agit d'une transformation en fait d'un poste qui, aujourd'hui est en B et que l'on transforme en catégorie C et c'est au sein de la Direction enfance jeunesse et sport. C'est un poste laissé par un départ (en retraite) et qui se réduit un peu de voilure et qui ne relève donc plus maintenant de la catégorie C.

Il vous est donc demandé de délibérer pour procéder à la transformation de ce poste qui est un poste d'adjoint administratif au lieu d'un emploi de rédacteur territorial. C'est à temps complet et ça relèvera de la catégorie C et ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux. Il vous est demandé d'autoriser la transformation de cet emploi permanent à compter du 1^{er} juin 2025, l'inscrire au tableau des emplois permanents et inscrire les budgets nécessaires correspondant à cet emploi. Je précise que cela a été vu en commission n°1 le 13 mai 2025.

M. Serge BÉRARD : Merci M. FRESSYNET. Des questions sur cette modification ? Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

3. SERVICES MUNICIPAUX – VILLE ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHÔNE (CDG69) ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Rapport Social Unique (RSU)

Autorisation de signature

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : C'est une convention avec le Centre de Gestion du Rhône (CDG 69) par rapport au Rapport Social Unique (RSU), c'est-à-dire le bilan social. Le CDG propose un certain nombre de missions via la mise à disposition d'experts pour le compte des collectivités dont nous. Certaines de ces missions donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de chaque mission donc à compter du 1^{er} mai 2025 c'est rétroactif, le CDG 69 crée une mission d'accompagnement à la réalisation du Rapport Social Unique. Il y a donc un pack complet qui comprend la collecte des données, la saisie sur la plateforme donnees-sociales.fr du Rapport Social Unique, la vérification de la conformité des informations, la mise à disposition des éléments donc la synthèse globale avec les principaux indicateurs, la synthèse complémentaire relative à la rémunération, l'absentéisme, la santé et la sécurité au travail et les risques psycho-sociaux, la synthèse de l'évolution annuelle de la collectivité.

Pour ce travail de prestation, cela coûte, pour notre collectivité supérieure à 100 agents, 2 500 €. Nous avons vu cela en commission n°1 le 13 mai et il vous est demandé de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à signer la convention avec le Centre de Gestion du Rhône pour bénéficier de cette mission d'accompagnement à la réalisation du Rapport Social Unique. Je précise que l'année dernière cela a été fait par des agents de la DRH sur la période d'été avec beaucoup de charge de travail, beaucoup de saisie et donc que cela devrait économiser de la charge de travail au niveau du service RH cette année.

Mme Agnès BÉRAL : Je peux juste apporter une autre précision, c'est qu'effectivement nous avons une personne en moins depuis le mois d'avril. C'est un travail, enfin ce n'est que de la saisie manuelle pour ce Rapport Social Unique qui est obligatoire donc c'est pour cela que nous faisons appel au CDG pour le faire et donc une personne en moins, on ne l'a pas remplacée donc c'est une surcharge de travail pour tout le monde donc nous avons préféré demander cette convention avec le CDG.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ? Pour cette convention, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci.

• FINANCES

4. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Adoption du compte de gestion 2024

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Le compte de gestion, qu'est-ce que c'est ? C'est la réédition des comptes du comptable ; le comptable c'est la trésorerie à l'ordonnateur, c'est-à-dire la Ville.

La trésorerie émet donc ce compte de gestion, là nous voyons la Ville qui fait tout un cas de vérifications et, au final, nous pouvons dire que le compte de gestion est en conformité avec le compte administratif de la Ville. Il est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte tenu que les chiffres sont tout petits, je vais vous lire au moins les résultats. Le résultat de la section d'investissement est positif à 633 517 € et, en fonctionnement, nous sommes positifs à 286 130 €.

Il nous est demandé d'approuver le compte de gestion du trésorier pour le budget principal de la commune.

M. Serge BÉRARD : Nous ne l'avons pas à l'écran, non ?

Mme Béatrice DHENNIN : Non, pas celui-là.

Mme Agnès BÉRAL : Je peux juste aussi apporter une précision, c'est que l'année prochaine nous aurons le CFU donc le Compte Fiscal Unique donc il n'y aura plus de compte de gestion et de compte administratif ; ce sera tout globalisé. Il n'y aura donc plus de vote de compte de gestion l'année prochaine.

M. Serge BÉRARD : Donc Mme DHENNIN, vous nous demandez de voter le compte de gestion qui a été produit, et je suis là moi encore, c'est au compte administratif que je m'en vais ?

Mme Béatrice DHENNIN : Oui.

M. Serge BÉRARD : Pour le compte de gestion qui a été proposé par la trésorerie, qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité avec 5 abstentions. Nous continuons avec le compte administratif.

5. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Adoption du compte administratif 2024

Rapporteurs : Agnès BÉRAL - Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Le compte administratif, nous allons commencer par toute la partie fonctionnement et en premier lieu, le résultat. Nous avons des recettes pour 17 503 000 € et des dépenses pour 17 217 000 €, ce qui entraîne un excédent 2024 de fonctionnement pour 286 130 €.

Nous allons commencer par regarder les points les plus importants du côté des recettes. Les produits des services ont baissé de 0,08%, ce qui fait peu puisque cela ne représente qu'un seul millier d'euros mais nous avons des écritures dans différents sens.

Nous avons eu une augmentation de 17 000 € pour la restauration scolaire ; cela correspond à une augmentation de la fréquentation et de la tarification du périscolaire. C'est une modification du temps d'étude qui a été découpé différemment. Nous avons, par rapport à 2023, 40 000 € de moins de mise à disposition de personnel au CCAS puisque ça concernait une personne qui a été transférée au CCAS ;

17 000 € de refacturation de la politique de la ville à la CCVG en moins puisque la Ville a repris la compétence à partir du 16 octobre donc 17 000 €, cela correspond pratiquement à un trimestre ; 13 000 € en moins de refacturation compte prorata de l'école Jean Moulin qui avait été facturé en 2023 et ça concerne tout ce qui est fluides utilisés par les entreprises lors de la construction.

Ensuite, 11 000 € en plus de redevance de mobilier urbain puisque nous avons signé un nouveau contrat pour changer ce mobilier urbain avec CLEAR CHANNEL pour une durée de onze ans. Nous avons 27 000 € de plus d'occupation du domaine public ; cela correspond aux facturations aux entreprises et aux fournisseurs d'énergies.

Les impôts et taxes ont baissé de 204 000 € soit 3,28% ; cela concerne les 200 000 € que nous avons reçus en 2023 de la CCVG. C'était une dotation exceptionnelle sur la dotation solidarité communautaire et donc qui ne s'est pas reproduit. L'imposition directe a augmenté de 1,07% soit 81 000 €. Alors là, la fiscalité, c'est-à-dire les taxes foncières ont augmenté de 253 000 €. Il y a deux éléments qui ont entraîné cette augmentation ; premièrement, une revalorisation des bases qui est faite par l'État tous les ans et qui était de 3,9% et également, l'augmentation du nombre de logements. Par contre, la taxe additionnelle aux droits de mutation a baissé de 170 000 € et reflète tout à fait le marché immobilier qui est très calme en ce moment.

Les dotations, elles ont baissé de 196 000 € soit 10%. En 2023, nous avons eu un doublon des versements de la Caisse d'Allocations Familiales, c'est-à-dire qu'ils nous avaient versé le CTG, c'est la Convention Territoriale Globale pour l'année 2023 et également le contrat enfance jeunesse pour l'année 2022 ; le contrat enfance jeunesse ayant été remplacé par le CTG, c'est quelque chose qui ne se représentera pas.

Nous avons eu également 18 000 € de moins sur la dotation globale de fonctionnement et, en 2023, nous avons eu 18 000 € que nous avons perçus ; c'était la dotation globale de décentralisation et c'est dans le cadre des zones à projets et des modifications du PLU. Là, c'était la zone à projet qui était vers Jean Moulin qui été concernée. Nous avons obtenu 20 000 € de participation de l'État pour la hausse du forfait communal attribué à l'Ogec, ce qui ne compense pas nos 450 000 € et nous avons eu 25 000 € de subvention politique de la ville ; ceci concerne la subvention plus le poste de proximité et tout ce qui est la prestation pour l'établissement du nouveau contrat de la ville.

La Ville de Chaponost nous a versé en 2024, 11 000 € concernant sa participation sur l'étude faite en 2023 pour la cuisine intercommunale et nous avons eu 10 000 € de plus de dotations de titres sécurisés ; ce sont les passeports et les cartes nationales d'identité parce que nous sommes passés à un nombre plus important de titres sécurisés. Maintenant, nous allons passer à un forfait de 33 000 € par an.

M. Alain GARDETTE : S'il vous plaît, pouvez-vous rappeler le total des trois points ?

Mme Béatrice DHENNIN : Produits des services : moins 1 000 €. Voulez-vous en pourcentage ou en somme ?

M. Serge BÉRARD : Ils sont indiqués. J'y reviendrai tout à l'heure.

Mme Béatrice DHENNIN : Nous allons passer au tableau suivant qui reprend les chiffres que je viens de vous présenter sauf quelques-uns que je vais vous détailler un petit peu plus. Les atténuations de charges ont augmenté de 247 000 €. Là, cela concerne de la régularisation de sommes relatives aux ressources humaines qui avaient donné lieu à un versement trop important. Nous avons les charges de la mutuelle nationale territoriale pour 168 000 € ; la compensation de supplément familial de traitement pour 42 000 € et le remboursement de la pension d'invalidité qui avait été versée pour un agent pour les années 2019 à 2023 pour 37 000 €.

Nous pouvons voir également que les autres produits de gestion courante ont augmenté de 9 700 € ; cela concerne les loyers et les locations que nous avons faits, aussi bien pour les entreprises que pour les antennes.

En recettes exceptionnelles et provisions, nous arrivons à des recettes réelles de 17 071 000 € alors que nous avions prévu 16 660 000 €, ce qui nous fait un taux de réalisation de 102%. C'est généralement le taux de réalisation que nous avons en recettes depuis plusieurs années au niveau de la Ville.

Je vous propose maintenant de passer du côté des dépenses.

M. Serge BÉRARD : Oui bien sûr, n'hésitez pas à intervenir.

M. Guy BOISSERIN : Si l'on revient deux slides en arrière, là il est dit que la fiscalité rapporte 253 000 € de plus grâce au changement des bases et sur la slide d'après, je vois impôts et taxes, moins 204 000 €. Je ne comprends pas pourquoi.

Mme Béatrice DHENNIN : Impôts et taxes, nous avons moins 200 000 € de la CCVG.

M. Serge BÉRARD : Oui parce qu'en fait les 250 000 €, il faut les voir par rapport à notre taxe foncière.

M. Guy BOISSERIN : Oui mais ça j'ai bien compris.

M. Serge BÉRARD : Après le raisonnement est tenu sur l'ensemble des recettes liés à la fiscalité, y compris la CCVG.

M. Guy BOISSERIN : La CCVG est dans « impôts et taxes » alors.

Mme Agnès BÉRAL : C'est la taxe foncière alors que l'autre, c'est la CCVG au-dessus.

M. Guy BOISSERIN : D'accord donc impôts directs c'est la foncière.

Mme Agnès BÉRAL : Plus la taxe additionnelle aux droits de mutation qui est à 170 000 € plus 200 000 €.

M. Guy BOISSERIN : Sur la différence d'avant et après, on doit s'y retrouver alors.

Mme Agnès BÉRAL : Au total oui.

M. Guy BOISSERIN : Ok ça marche, merci.

Mme Béatrice DHENNIN : Les dépenses, donc les charges à caractère général ont augmenté de 471 000 €, ce qui fait 18,31%.

La ligne la plus importante là-dedans, c'est l'augmentation sur le gaz et l'électricité qui ont augmenté de 360 000 €. Ces tarifs ont été multipliés par 2,6 en moyenne et nous avons dû signer un nouveau marché et, en plus, il y a eu une hausse des consommations d'électricité de 8%.

Nous avons dépensé 60 000 € de plus sur les prestations externalisées ; par exemple le contrat de ville ou la collecte des déchets suite aux inondations ; 35 000 € de plus sur les frais de scolarité des apprentis. Jusqu'à fin 2023, le Centre National de la Formation Publique Territoriale (CNFPT) prenait en charge les frais de scolarité des apprentis et ils ont décidé de ne plus le faire à partir du 1^{er} janvier 2024. Comme il y avait un certain nombre de contrats d'apprentis qui étaient en cours, nous avons dû suppléer au CNFPT et prendre ces frais en charge.

Ensuite, 31 000 € de plus sur l'achat de bois de chauffage ; cela représente le bois pour une année pour la mise en place de la chaufferie bois que nous avons mis vers Jean Moulin. 20 000 € de frais de maintenance pour la vidéoprotection et nous avons eu des dépenses en moins, c'est-à-dire 28 000 € pour les animations. En 2023, nous avons eu l'anniversaire du jumelage plus la semaine de l'environnement. Nous avons eu moins de réparations sur le parc auto pour un montant de 23 000 € et 22 000 € sur les frais d'études puisqu'en 2023 nous avons eu l'étude sur la cuisine centrale intercommunale ; nous l'avons vu tout à l'heure puisque Chaponost nous a remboursé la moitié de ces frais.

Nous avons eu 17 000 € de moins en assurances qui s'explique par deux éléments. En 2023, nous avons payé la dommage-ouvrage de Jean Moulin pour la totalité des travaux pour un montant de 29 000 € mais, en 2024, les autres assurances ont augmenté pour un montant de 15 000 €. Je vais laisser la parole à Mme BÉRAL pour toutes les charges de personnel.

Mme Agnès BÉRAL : Donc une hausse entre 2023 et 2024 de 2,6% soit 230 000 €. Je vous parlerai uniquement des gros chiffres parce que 10 000 € sur les frais exogènes, tous les ans maintenant nous avons des nouvelles de l'État qui nous dit : « l'année prochaine ça va augmenter parce qu'il y aura des points de CNRACL en plus » donc vous voyez, il y a des plus et des moins donc là 10 000 €, c'est sur l'ensemble, ce n'est pas énorme. Par contre, nous avons 240 000 € liés à des données endogènes. Nous faisons attention maintenant régulièrement à la réorganisation des services qui nous permettent de baisser un petit peu nos frais de fonctionnement de personnel ; entre autres le transfert d'un agent de la Ville au CCAS, nous en avons déjà parlé avec la mise à disposition ; une directrice générale adjointe qui n'est plus là puisque nous n'avons plus qu'un directeur général des services. Nous avons supprimé le poste de référent emploi, réorganisation du service communication, baisse des vacations aux affaires culturelles.

Par contre, nous en avons parlé au moment du budget, nous avons créé des postes donc un chargé de mission projets culturels, un Etaps, un cinquième policier municipal et un adjoint à la DEJS plus la création du poste de l'instructeur des droits des sols donc nous avons repris cela à la CCVG. Eux ont donc un décalage de facturation de deux ans, à la CCVG donc d'ici l'année prochaine nous n'aurons plus à payer donc ça nous reviendra sur l'attribution de compensation qu'ils nous faisaient payer pour le moment.

Après, nous avons au périscolaire toujours beaucoup de mal à recruter donc on remplace. Il y a eu un congé maternité que nous n'avions à l'époque pas remplacé. La mission de contrôle de gestion va bientôt nous servir bien sûr ; à la crèche collective il y a effectivement aussi un congé maternité et puis différents remplacements aux « cadre de vie » et « espaces verts ».

Nous avons eu par contre des vacances de postes sur le chef de projet innovation digitale, que nous avons finalement recruté qu'au mois de septembre alors que nous avions lancé la publication bien avant et le poste d'administratif à la DEJS qui est toujours vacant pour le moment. Nous parlons quand même des agents en reclassement supplémentaire donc les PPR, les préparations au reclassement donc nous en avons un en 2024 et nous n'en avons plus en 2025. Voilà pour les charges de personnel. Est-ce qu'il y a des questions ? Nous continuons.

Mme Béatrice DHENNIN : Les autres charges de gestion courante ont baissé de 106 000 € soit 3,9%. Nous avons eu en 2023 l'annulation de la recette de participation que nous attendions de l'État pour la hausse du forfait communal de l'Ogec donc effectivement en 2024, nous n'avons pas eu cela ; c'était l'année 2021 que nous avons annulé.

Nous avons eu 28 000 € de participation en moins aux syndicats et au SDMIS et par contre 76 000 € de plus de subvention aux associations parmi lesquels nous pouvons citer la MJC pour 20 000 €, les adultes relais pour 8 000 €, le Centre social pour 25 000 € et l'école Saint-Clair pour 26 000 €. Il est à noter qu'il y a de plus en plus d'enfants de Brignais qui vont à l'école Saint-Clair, ce qui augmente la cotisation que nous devons leur verser.

Nous avons eu 30 000 € de moins sur les subventions au budget annexe et 10 000 € de moins sur les indemnités des élus suite à la démission d'un adjoint.

Sur ce tableau, vous allez retrouver les mêmes lignes que je vous ai annoncé mais présentées différemment, ça peut vous aider.

Mme Laurence BEUGRAS : J'avais une question pour Béatrice, comment explique-t-on la baisse aux syndicats et au SDMIS ?

Mme Agnès BÉRAL : Je peux répondre. Nous avons fiscalisé le SMAGGA donc c'est une baisse sur les cotisations mais par contre nous avons augmenté la participation au SYSEG et au SDMIS. 28 000 €, c'est le cumul des deux. C'était 45 000 € il me semble de mémoire le SMAGGA et nous avons fiscalisé.

Mme Laurence BEUGRAS : Merci pour la précision, Agnès.

Mme Béatrice DHENNIN : Nous avons vu sur ce tableau un certain nombre de lignes sauf l'atténuation de produits où l'on peut voir que l'on a baissé de 40 400 €. En fait, le prélèvement SRU a légèrement baissé et le fonds de péréquation intercommunal a baissé de 38 000 €, ce qui nous fait donc un impact de moins 40 000 € par rapport à l'année précédente.

Sur tout ce qui est charges financières, nous avons eu une augmentation de 90 700 € ; cela correspond aux nouveaux emprunts que nous avons faits en 2023 et 2024.

Les charges exceptionnelles concernent le litige que nous avons avec la société PLAY TIME concernant le relais petite enfance et il y avait un impact de 13 000 €.

Hors dépenses exceptionnelles et provisions, les dépenses réelles avaient été estimées à 15 985 000 € et nous atteignons 15 661 000 €, ce qui nous fait un taux d'érosion de 98%, comme les autres années en dépenses de fonctionnement.

M. Guy BOISSERIN : Je ne sais pas si c'est comme les autres années mais je suis quand même surpris du dérapage si j'ose dire car 18% de variation, c'est quand même énorme, sur les charges à caractère général et je suis particulièrement surpris par la multiplication par 2,6 du total gaz et électricité ; alors c'est les tarifs qui ont été multipliés, je ne sais pas si c'est les 360 divisés par 2,6 pour trouver celui de l'année dernière mais en tant que particulier, en 2024 malgré quelques hausses à droite et à gauche, moi j'ai fait baissé mes deux contrats toute l'année donc je me demande comment on fait pour acheter du gaz et de l'électricité de façon aussi importante.

M. Serge BÉRARD : Alors comme vous le savez, j'interviens directement sur cette question qui est effectivement majeure. Nous sommes en lien, c'est le SIGERLy qui achète pour nous. En 2023, alors que c'est l'année où pour les particuliers, la grosse augmentation d'énergie a eu lieu. En 2023, nous, nous avons été stables, voire même un petit peu en décroissance et toute l'augmentation, parce que les contrats, pour ce que j'ai compris, du SIGERLy démarraient en 2024, au moment où ils ont dû renégocier et c'est là qu'ils ont pris une augmentation de l'ordre de deux fois et demi qu'on s'est prise pour 2024 en pleine figure, si je puis dire et en ce moment, c'est en train de rediminuer, en tout cas pour l'année. On a pris toute la crise énergétique sur l'année 2024 avec un an de décalage.

M. Guy BOISSERIN : Alors j'avoue que j'ai souvent des informations sur le SIGERLy mais je ne les comprends pas parce que c'est trop technique pour moi mais je suis quand même surpris qu'on ait continué avec eux puisqu'ils n'ont pas été « capables » de fournir un tarif moins cher. En 2024, on a changé de délégataire à la CCVG pour l'AquaGaron et on a négocié un tarif fixe pour l'électricité et le gaz qui est en forte baisse donc j'ai du mal à comprendre pourquoi on se laisse embarquer avec un syndicat qui est certainement excellent ; enfin c'est un métier de toute façon, la gestion d'électricité aujourd'hui mais j'ai du mal à comprendre comment on arrive à un tel dérapage quand même.

M. Serge BÉRARD : On l'a effectivement subi. On était content en 2023 de ne pas se retrouver dans la situation de tous les autres acteurs, de nombreux collègues. Je vous rappelle qu'il y a des communes qui étaient carrément en dépôt de bilan à cause de l'énergie en 2023. En fait, ils raisonnent sur des achats groupés avec des contrats à long terme donc on en a des bénéfices à certains moments et puis les contreparties après, est-ce que ça justifierait de sortir du syndicat ? Je crois qu'il y a 50 communes qui font partie du SIGERLy, je n'ai plus en tête, Bruno ? Il y a 50 communes à peu près qui participent au SIGERLy.

M. Bruno THUET : Il y a 66 communes.

M. Serge BÉRARD : 66 donc il y en a à ma connaissance aucune qui a pris le risque de sortir puisqu'en 2023 nous en avons bénéficié.

C'est une question qui reste ouverte pour autant donc on est resté dans ce cadre plutôt confiant sur le fait qu'effectivement, le SIGERLy est un acteur qui dans ce domaine-là, sait acheter puisqu'il représente des volumes et que jusqu'à présent la commune n'avait pas eu à se plaindre de ses services. Je crois que là on a eu un phénomène qui a impacté tout le monde ; après comment va évoluer le contrat ? Il faut qu'on soit vigilant.

M. Bruno THUET : Ils passent des contrats relativement courts, ils repassent des marchés sur des durées assez courtes, de l'ordre d'un an.

M. Serge BÉRARD : Donc là nous avons une baisse de 25%.

M. Bruno THUET : Une baisse importante en 2025.

M. Serge BÉRARD : C'est pour ça qu'il a été bloqué en 2023 donc c'est ce monde et en particulier dans le domaine de l'énergie qui est extrêmement fluctuant, très instable et je ne prendrais pas le risque de sortir d'un contrat, enfin en tout cas du transfert de compétences qui nous a servi jusqu'à présent.

M. Guy BOISSERIN : Il serait intéressant pour que chacun puisse mesurer les choses, qu'on ait eu un tableau pour 2020 à 2024 avec le poste gaz et électricité juste en euros, juste pour pouvoir se rendre compte si on a fait ça ou si c'est ça...

M. Serge BÉRARD : C'est une des raisons de la mise en place de notre contrôle de gestion justement, de mieux appréhender tous ces impacts, sur les postes importants de notre gestion ; l'énergie en étant un, on le voit bien mais également les charges de personnel donc on va travailler à améliorer le suivi de tous ces postes. J'espère qu'on pourra proposer, y compris au Conseil municipal, certains tableaux de bord, qu'on commence à travailler en interne actuellement, notamment sur ces questions. D'autres remarques ? Je propose qu'on avance alors.

Mme Béatrice DHENNIN : Les atténuations de produits : nous avons une baisse de 40 000 € donc je disais une baisse du fonds de péréquation intercommunal. Les charges exceptionnelles étaient liées au relais et on avait un taux d'érosion de 98%.

En ce qui concerne les avantages en nature aux associations, on a appliqué la même méthode que les années précédentes.

C'est ce que vous voyez sur la première partie de la slide. On a tout de même révisé, comme c'était prévu, les tarifs des bâtiments à hauteur de 7,1%. Ceci est basé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé donc de novembre 2022. On peut voir que les avantages en nature s'élèvent à 561 000 €, ce qui fait une hausse de 58 000 € par rapport à l'année précédente. C'est lié d'une part donc à l'augmentation du coût du bâtiment, à l'accroissement de l'activité des associations et à la réouverture de Jean Moulin A pour les associations en septembre 2023. Les principales associations qui utilisent des aides indirectes sont le Centre social dans l'ordre, Espérance et Vaillantes, l'Association Musicale de Brignais et ensuite la MJC.

Nous allons passer maintenant tout ce qui est investissement.

Sur ce camembert, on peut voir que l'ensemble des dépenses d'investissement qui représentaient 4 080 000 € sont réparties par grandes thématiques et les plus importantes sont l'aménagement urbain avec 34%. Cette année, nous avons eu énormément d'opérations récurrentes à hauteur de 26%, principalement beaucoup d'entretien de bâtiments et également des achats de mobilier ; par exemple la scène mobile dont on a pu profiter pour les journées internationales et qui représentait un investissement de 50 000 €.

On va vous lister les principaux investissements : le groupe scolaire Jean Moulin, on a investi cette année 323 000 €, sachant que le coût global est de 6 600 000 €. Le parc Antoinette Birabent, 685 000 € pour un coût global de 1 180 000 €. Nous avons eu également le skate parc avec 165 000 € pour un coût global de 635 000 €. Par ailleurs, on a fait des acquisitions foncières pour 549 000 € et on a eu également la scène du Briscope qui a été refaite pour 235 000 €.

Nous avons listé sur ce tableau, comme d'habitude, les différentes phases. La première phase, c'est la phase d'étude qui s'élève à 276 000 €. La première ligne, SDIE, 104 332 €. Ça correspond à une étude pour les travaux à réaliser sur l'ensemble des bâtiments dans le cadre des économies d'énergie. C'est lié au décret tertiaire 2030. La deuxième partie correspond aux études engagées en 2024 pour 2 818 000 € donc on a déjà vu les cinq premières lignes sur le document précédent. On peut citer également la vidéoprotection pour 152 800 € et la chaufferie bois pour 117 600 €, sachant que le coût global était de 920 000 €. Le troisième groupe de dépenses concerne les dépenses récurrentes pour 984 000 € et on voit qu'il y a bien l'entretien et le matériel qui arrivent à hauteur de 339 000 € pour le premier et 319 000 € pour les autres.

Nous avons ensuite les régularisations comptables. J'attire votre attention sur les deux dernières lignes qui sont moins habituelles ; remboursement de la taxe d'aménagement pour 145 000 €. Nous avons reçu lors d'un programme immobilier la taxe d'aménagement en avance mais le permis a été annulé donc on a dû rembourser cette taxe d'aménagement et la dernière ligne pour 1 000 € ; on a dû rembourser partiellement une subvention au Département puisque nos dépenses étaient moins importantes que ce qui était prévu. Tout ceci nous amène à un montant de 4 758 380 € et je vais laisser Mme BÉRAL vous présenter les AP/CP.

Mme Agnès BÉRAL : Donc les AP/CP, on fait un petit point donc il y en a quatre : restructuration du groupe Jean Moulin. On en parlera juste après parce qu'il y a un rapport qui concerne cet AP/CP donc autorisation de programme et crédits de paiement, on m'avait posé la question ; de même pour l'aménagement du parc urbain et création du skate parc. On va le modifier également avec le rapport qui viendra après donc on arrive pour la restructuration du groupe Jean Moulin, terminé en 2026 d'avoir payé tout. Le skate parc, c'est pareil. On aura normalement terminé en fin de cette année donc on va revoir les crédits de paiement. Ensuite, l'Hôtel de Ville, c'est décalé donc on avait prévu 1,5 millions d'euros. On avait prévu d'en réaliser une partie cette année donc finalement, il n'y a que l'étude pour le moment et les travaux commenceront en début 2026 et enfin la quatrième, non, il n'y en a que trois. Désolée, je pensais qu'il y en avait quatre.

Il y en a que trois donc je vous présenterai les deux modifications sur les rapports suivants. Voilà pour les AP/CP pour l'instant.

Mme Béatrice DHENNIN : Les recettes d'investissement donc nous avons tout au début l'affectation du résultat, c'est 2023 sur l'exercice 2024, pour 1 059 000 €. On peut voir un peu plus bas 1 500 000 € qui correspond au dernier emprunt que nous avons fait. A ceci, on vient ajouter le FCTVA qui a un décalage de deux ans, ce qui correspond donc à l'année 2022, année où on a eu de gros travaux de restructuration pour le groupe scolaire Jean Moulin. Les subventions de l'État, nous avons eu, entre autres de l'État, 247 000 € pour Jean Moulin et un acompte d'aménagement pour le parc urbain sud de 190 000 €. Les amendes de police sont montées à 166 000 € et nous avons eu d'autres subventions de l'Agence de l'eau. C'était la cour de Jean Moulin. Le Département nous a subventionné pour la scène du Briscopie et également pour une partie des inondations. Le SIGERLy, c'était le schéma directeur énergétique et ensuite nous avons eu de la CAF, des aides pour le périscolaire de Jean-Moulin pour 50 000 € et la Région nous a subventionné pour la vidéoprotection ainsi que pour les tennis. A ceci, il faut ajouter le montant de 11 365 € qui correspond à des cessions d'immobilisations dont une partie a d'ailleurs été faite par des ventes aux enchères et ça monte le total des investissements ; les dépenses réelles d'investissement à 4 271 844 €. Sur la partie droite, le camembert vous représente les subventions pour les recettes d'investissement.

Mme Agnès BÉRAL : Je reprends la main avec la dette, on en est au 31 décembre 2024 à 8 prêts : on en a repris en 2022 et 2023, des prêts donc on est à six prêts à taux fixe et deux prêts à taux variable qui sont basés sur le taux du livret A donc pour le moment, le taux du livret A ne bouge pas donc on est plutôt favorisés, je dirais. Il était relativement faible à l'époque et c'est ce qui nous permet d'avoir un ratio par habitant de 619 € donc une dette par habitant de 619 € alors que c'est 820 € globalement sur la moyenne nationale pour les communes de notre strate avec un montant de 7 millions, presque 800 000 € d'encours de dette.

Le montant des intérêts, on vous l'a montré dans le tableau précédent, 159 000 plus 8 200 donc 166 000 € globalement d'intérêts remboursés. S'il n'y a pas de questions, on passe aux ratios justement.

Nous avons bien vu que nos dépenses augmentaient, nos dépenses réelles donc on dégrade légèrement notre ratio mais on est toujours en-dessous de celui de la strate, à savoir que la strate elle est calculée sur les comptes de gestion de 2023.

Ensuite donc les impôts directs, on fait en fonction de la revalorisation des bases, on augmente légèrement mais ce n'est pas de notre faute. Les recettes réelles, on baisse donc globalement par rapport à la population, on diminue donc ça, ce n'est pas toujours un bon signe non plus. Dépenses d'équipement, on reste, relativement, il y a des années où on investit plus donc typiquement en 2023, on avait beaucoup investi ; en 2024 un peu moins donc ce ratio diminue.

Ensuite, l'encours de dette donc on en a parlé juste avant avec la dette.

Ne parlons pas de la DGF puisqu'on est à 14,57 € par habitant, on sera bientôt à zéro, il ne faut pas se faire d'illusion ; l'État va nous ponctionner.

On stabilise globalement les dépenses de personnel par rapport à nos dépenses réelles de fonctionnement. On peut toujours faire mieux mais ça ne se fait pas du jour au lendemain. Ensuite, le montant du remboursement annuel de capital de dette et des dépenses réelles, on se dégrade légèrement aussi, sauf l'année dernière mais parce qu'il y avait des événements exceptionnels donc ça, il faut l'améliorer parce que c'est globalement notre capacité d'autofinancement qui se dégrade mais ça on le sait bien. Les dépenses d'équipement brut, on en a parlé juste avant ; c'est quand même un taux relativement correct et notre encours de dette donc 5,54, c'est donc le nombre d'années qu'il nous faudrait pour rembourser notre capital de dette si on ne faisait aucun investissement sur les années suivantes donc il nous faudrait 5,54 années pour rembourser notre capital de dette, ce qui est globalement toléré ; entre onze et treize ans donc c'est sûr qu'on se dégrade parce qu'on emprunte mais on est encore dans un très bon chiffre.

M. Serge BÉRARD : Juste peut-être une petite remarque. Tu évoques les recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population qui s'affaiblissent mais il y a une façon extrêmement simple de les augmenter, c'est d'augmenter les impôts donc je dois préciser que si on a ce ratio-là, c'est aussi parce qu'à Brignais on a un taux notamment de taxe foncière qui est plutôt bas par rapport à la moyenne des communes, ce qui explique cette situation, il faut le rappeler. Effectivement, si on raisonne plus on a de recettes, mieux c'est mais trouver des recettes, c'est comme l'ont fait beaucoup de nos collègues qui n'ont pas eu le choix, trouver des recettes, c'est augmenter les impôts. Ce n'est pas ce qu'on a fait.

Mme Solange VENDITTELLI : On peut aussi faire des économies.

M. Serge BÉRARD : Aussi mais là je parle des recettes, on est sur les recettes, là.

Mme Agnès BÉRAL : On en est bien conscient des économies.

M. Serge BÉRARD : Mais je vais en dire un mot.

Mme Agnès BÉRAL : C'est tout pour les ratios.

M. Serge BÉRARD : Donc on arrive au vote là.

Mme Agnès BÉRAL : Oui, il faut que tu t'en ailles.

Mme Anne-Claire ROUANET : Bonsoir à tous. Monsieur le Maire ayant franchi la porte, je voulais vous demander de bien vouloir approuver ce compte administratif donc qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5. Approuvé, merci. On va pouvoir faire rentrer Monsieur le Maire.

M. Serge BÉRARD : Merci pour ce vote. C'était le dernier du mandat, au passage.

6. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Affectation du résultat 2024 sur l'exercice 2025

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Nous allons procéder à l'affectation du résultat de la Ville. On commence par le fonctionnement ; on dégageait un résultat de fonctionnement de 286 130 € qu'on ajoute au résultat précédent de fonctionnement cumulé qui faisait 1 870 000 €. On l'ajoute aux 1 034 € du SRDC.

Le SRDC, c'est le Syndicat Rhodanien du Développement du Câble. C'est un syndicat qui a été dissout et les adhérents se sont partagés l'excédent donc la Ville de Brignais a eu 1 034 € qu'on rajoute à ce moment-là. On arrive à un nouveau résultat de fonctionnement cumulé de 2 157 000 €.

En investissement, le résultat était de 633 517 € qu'on ajoute au résultat négatif de 880 852 €, ce qui nous fait un déficit d'investissement cumulé de 247 335 €.

Ensuite on va voir les reports. Nous avons donc des dépenses pour 1 140 266 € et des recettes reportées pour 982 351 €, ce qui nous fait des reports négatifs pour 157 000 €. On vient ajouter ce montant aux 247 000 €, ce qui nous donne 405 249.69 €. On va donc affecter ce montant en le prenant sur le résultat cumulé de fonctionnement et donc le résultat cumulé de fonctionnement va passer à 1 752 000 €, soit 2 157 000 moins 405 000.

M. Serge BÉRARD : Il faut le voter. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à la facturation ? On regarde ce tableau d'abord, peut-être. Alors oui, je voudrais le commenter. En fait, c'est vrai que tous les comptes comptables sont parfaitement bien présentés. Merci Béatrice, merci Agnès mais ils ne sont pas toujours faciles à lire.

Ce qui est intéressant au fond, quand on est à ce stade, c'est de se situer par rapport à une tendance, par rapport à des évolutions historiques et là on a la vision de l'évolution des comptes de résultat de la commune. Le compte de résultat, c'est la différence entre les produits, les charges et cette différence additionnée aux dotations, aux amortissements notamment, nous donne l'autofinancement qui indique la capacité que la commune a finalement à investir. Quand on regarde l'historique, on voit que, puisque finalement, au cours de ce mandat et si on prend même sur le mandat précédent, le bon niveau qu'il faut atteindre, c'est 2 millions d'autofinancement. Ces 2 millions d'autofinancement nous permettent d'avoir une politique d'investissement ambitieuse comme on a pu l'avoir tout au cours de ce mandat. Et malheureusement, l'année 2024 est une année horribilis puisque comme vous le voyez, on plonge de 700 000 € on va dire par rapport aux objectifs qu'on pourrait se fixer raisonnablement au regard de ce besoin d'investissement de la commune.

Je rappellerai simplement qu'au niveau des recettes, on a dû provisionner ; vous savez qu'on a un manque à gagner de 450 000 € qui avait été attendu, qui est la défection de l'État sur le financement des ATSEM pour faire simple, à l'école privée, 450 000 €. On avait déjà comptabilisé 150 000 € ou 140 000 € qu'on a dû reprendre donc c'est 140 000 € de pertes exceptionnelles sur 2024 ; 360 000 € on l'a vu, de charges donc du côté des charges sur l'énergie, on s'est pris 500 000 € qu'on n'a pas vu venir, en fait et du côté des recettes, on a pris 170 000 € de pertes, enfin de moins sur les droits de mutation et puis les 200 000 € de la CCVG qui pourront peut-être revenir à un moment mais qui, l'année dernière, ont été exceptionnels et qu'on n'a pas eu cette année donc ça représente tout ça, 800 000 € de manque à gagner et honnêtement, on ne les a pas vraiment vu venir.

La question qui se pose c'est est-ce qu'on est dans une situation désormais enfin structurelle ou conjoncturelle ? Alors bien entendu, on va regarder ça avec attention, on le regarde d'ores et déjà. Sur l'énergie, on sait qu'on va corriger le tir entre les investissements qui ont été faits et puis la baisse des tarifs ; on devrait avoir, on ne va pas revenir au niveau d'avant mais on aura une baisse très sensible.

Je n'ai pas suffisamment d'éléments fiables pour en parler encore aujourd'hui.

Sur les recettes, on sait aujourd'hui que les droits de mutation réaugmentent. On a de bons indices, par rapport à l'année dernière, c'était surtout le 1^{er} semestre qui avait été catastrophique et là on a on a plutôt des éléments positifs qui nous permettront d'espérer, de retrouver un niveau habituel qu'on a au niveau de la commune puis des éléments exceptionnels qu'on a pu avoir, qui ne devraient plus être là.

En contrepartie, vous le savez, l'État a mis en place le Dilico, il nous pique 100 000 €, il a mis en place des cotisations supplémentaires donc tous les efforts qu'on fait pour redresser la barre sont parfois remis en cause par ces changements politiques. On sait qu'on aura quand même encore une dynamique, on l'a d'ailleurs budgétée sur la taxe foncière.

Donc l'objectif, si je résume le résultat, c'est 1 million de résultats qu'il faut chercher à atteindre sur la commune. A voir ce qui va se passer en 2025 qui est une année test en fait, par rapport à cette question ; est-ce qu'on est dans une situation structurelle ou conjoncturelle ? Pour information, si on revenait au niveau de beaucoup de communes de notre taille en terme fiscal, on pourrait espérer d'augmenter les impôts de 10%. 10% c'est 700 000 €, c'est ce qui nous manque mais il est bien évident qu'on va tout faire pour éviter ça et donc, tout à l'heure, Mme VENDITTELLI le signalait, il y a aussi à travailler sur les charges et nous le faisons régulièrement donc c'est ça l'enjeu pour nous tous, pour les services ; c'est d'atteindre, de retrouver ce niveau de 1 million de résultats ou de 2 millions d'autofinancement, qui est le niveau nécessaire pour continuer à investir de façon ambitieuse sans pour autant endetter la ville. C'est à ça qu'on va continuer à travailler.

En tout cas, voilà l'année 2024 qui est la pire année qu'on ait connue. Je ne suis pas très heureux d'être le Maire qui porte cette situation mais voilà, c'est arrivé et il faut l'assumer donc à nous maintenant de redresser ce résultat sur les années à venir. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce résultat, puisqu'on va passer au vote de l'affectation du résultat ? On peut le remettre peut-être à l'écran donc pour une affectation de résultat en fonctionnement de 1 752 113 € ?

Mme Béatrice DHENNIN : S'il vous plaît, je pense que c'est peut-être bien de voir les dépenses reportées et les recettes.

M. Serge BÉRARD : Alors peut-être, allons-y, d'accord.

Mme Béatrice DHENNIN : Alors les dépenses reportées de 2024 à 2025. En ce qui concerne l'ensemble des dépenses, nous avons 834 446 €. On peut voir qu'entre autres, la première ligne, c'est les économies d'énergie sur le chauffage entre l'Hôtel de Ville et le Briscopé de façon à ce qu'il n'y ait pas de perte d'énergie. Ensuite, la deuxième ligne importante pour 155 000 €, c'est l'achat des espaces verts dans le cadre de la rue des Pérouses. Je vous laisse regarder les autres lignes.

Nous avons également des dépenses récurrentes pour 305 000 €, ce qui nous ramène aux 1 140 000 € de dépenses reportées. En ce qui concerne les recettes reportées, là, nous les avons par financeurs. On va voir les plus grosses peut-être, l'Agence de l'eau qui finance la déconnexion des eaux pluviales et la désimperméabilisation de la cour du groupe scolaire Jean Moulin pour 80 000 €. L'Agence nationale du sport pour 202 000 € pour la création du skate parc.

On a ensuite le Département qui nous fait 5 subventions pour 45 000 € ; l'État qui 5 subventionne pour 17 000 €, l'aménagement des espaces publics autour de la gare. Ensuite, la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de foot qui 5 subventionne à hauteur de 20 000 € le terrain de foot synthétique, la Région 265 000 € dont 150 000 € pour l'aménagement du parc Antoinette Birabent et 110 000 € pour le terrain de football.

Ensuite, nous avons le SIDER pour la réalisation du réseau de chaleur bois dans le secteur de Jean Moulin pour un montant de 307 000 € et enfin, le Tennis Club de Brignais-Chaponost qui doit participer à la transformation d'un cours de tennis en terrain de padel pour 44 000 €. Tout ceci fait un montant de 982 351 € de recettes reportées.

Mme Agnès BÉRAL : Je voudrais juste dire en plus que ce sont quand même des notifications donc on sait qu'on devrait recevoir ces subventions ; Quand on ne sait pas quand ils auront de l'argent dans les caisses entre autres mais ça a été notifié donc c'est pour ça qu'on vous les présente là-dessus. On sait qu'on devrait les recevoir.

Mme Sylvie GUINET : Moi j'ai une petite question sur l'informatique. Alors là vous parlez d'un report de dépenses mais je vois qu'en dépenses d'investissement de 2024, il y en a pour 144 000 €. Ça consiste en quoi 144 000 € en informatique ?

M. Serge BÉRARD : En investissement.

Mme Sylvie GUINET : Là il y a eu un report de dépenses mais le montant total, il est à 144 000 €.

Mme Agnès BÉRAL : Il y a énormément de postes qui sont changés parce que maintenant on privilégie plutôt les portables. Il y a énormément de téléphones aussi et ça va très vite. 144 000 €, finalement et il a eu l'autocom aussi et l'autocom coûte très cher donc voilà, les 144 000 € sont totalement justifiés en informatique. Il y a de tout.

M. Serge BÉRARD : Je pense que ça doit être récurrent. C'est à peu près d'une année sur l'autre.

Mme Agnès BÉRAL : Oui.

M. Serge BÉRARD : Enfin, je n'ai pas en tête le montant de l'année dernière mais...

Mme Agnès BÉRAL : L'autocom, c'est notre système qui permet d'avoir le téléphone partout dans la mairie, sur toute la mairie. On a dû le changer et ça coûte énormément cher.

Mme Clémentine HOCHART : En complément, ce qu'on est en train de regarder avec Alice pour vous donner des éléments un peu plus précis, la grosse dépense, elle concerne le remplacement du système de micro de cette pièce également, puisqu'il y avait quand même un certain nombre de dysfonctionnements qui avaient été constatés. On avait également une migration au niveau de nos serveurs qui a dû être réalisée. On est pour un montant de 10 000 €. On a un aménagement d'une salle de réunion supplémentaire côté Briscope dans les grosses dépenses qui ressortent et puis on va avoir effectivement du renouvellement de certains postes dans les écoles parce qu'on a aussi tous les postes informatiques dans nos trois groupes scolaires et puis sur les postes au niveau de la Ville, on est sur à peu près une enveloppe de l'ordre de 6 000 € ; un peu plus que 6 000 €.

M. Guy BOISSERIN : Oui, une question. Le réseau de chaleur bois, on a reçu une subvention importante.

Pourquoi c'est le SIDER qui le sert alors qu'on est adhérent au SIGERLy ?

M. Serge BÉRARD : Oui, alors ça, ça fait partie des bizarreries. En fait on est dans le périmètre géographique du SIDER et donc finalement il est apparu que c'était eux qui pouvaient monter le dossier et c'était fait de façon un peu pragmatique.

M. Guy BOISSERIN : Il ne faut pas chercher à comprendre.

M. Serge BÉRARD : Pas trop mais on peut approfondir.

Mme Agnès BÉRAL : Le SIGERLy n'aurait rien donné.

M. Jean-Philippe GILLET : Le SIGERLy n'avait pas cette compétence-là.

M. Serge BÉRARD : Oui c'est ça, il y avait un problème de compétence.

M. Jean-Philippe GILLET : Le SIDER l'avait et du coup on a postulé et c'était tout à fait recevable donc par opportunité.

M. Serge BÉRARD : Comme on était sur le bon territoire. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce résultat ? Sinon donc on propose une affectation du résultat en fonctionnement de 1 752 113,71 €. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 contre et adopté avec 27 voix. On continue avec le budget supplémentaire, non ? D'accord ; alors il faut que je reprenne l'ordre du jour.

Mme Agnès BÉRAL : Désolée, c'est les autorisations de programme et crédits de paiement d'abord, avant le budget supplémentaire.

M. Serge BÉRARD : Nous en avons parlé des AP/CP ?

Mme Agnès BÉRAL : Oui, on en a parlé.

M. Serge BÉRARD : Mais nous ne les avons pas votés ?

Mme Agnès BÉRAL : Non, nous n'avons pas voté.

M. Serge BÉRARD : Alors on va voter les AP/CP donc pour les trois AP/CP, c'est ça ?

Mme Agnès BÉRAL : Deux ; deux modifiés.

M. Serge BÉRARD : Donc tout le monde a bien en tête. Qui s'abstient ?

Mme Agnès BÉRAL : Non attends, il faut que je les présente quand même, que j'explique la modification. J'en ai juste parlé, qu'il y en avait trois mais je vais les présenter.

M. Serge BÉRARD : D'accord, j'étais resté là-dessus. Excuse-moi, je vais trop vite.

7. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Opération de rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Voilà, c'est ça, Je vais essayer d'aller vite aussi. Donc la rénovation énergétique et le réaménagement de l'Hôtel de Ville donc c'est la première AP/CP.

En fait, comme je vous en ai parlé tout à l'heure, en fait on décale simplement les travaux donc le montant initial est le même 1 500 000 € d'autorisation de programme mais les crédits de paiement sont rétablis. 2024, il y avait en fait l'étude et donc 2025 et 2026, le solde donc 805 000 € pour 2025 et 625 000 € pour 2026. Aucun changement dans le financement, on en est exactement au même point donc nous, 600 000 € d'autofinancement et le reste, ce sera des subventions. Voilà pour la première AP/CP. Là on peut le voter.

M. Serge BÉRARD : Pour la première AP/CP, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc 5 contre et 27 favorables.

8. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

Opération de création d'un parc urbain sud et d'un skate parc

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Donc la deuxième c'est sur l'opération de création du parc urbain sud et d'un skate parc. En fait il y a eu une modification dans l'autorisation de programme parce qu'on avait prévu 1 509 000 € et on aboutit à 1 530 000 €, tout simplement par la révision des prix du marché donc on rétablit également les crédits de paiement. On avait prévu qu'en 2025, on serait à zéro mais non, on doit encore payer 100 600 € en 2025. Voilà la différence et pour le coup, on a un autofinancement légèrement supérieur à celui prévu initialement. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Serge BÉRARD : S'il n'y en a pas, pour le deuxième AP/CP modifié, qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 contre et 27 favorables. Merci. Alors du coup maintenant on peut passer au budget supplémentaire.

9. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Budget supplémentaire 2025

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Sur le tableau qui va s'afficher, ça correspond à la colonne orange et nous allons commencer par la section de fonctionnement. Alors nous avons un certain nombre d'éléments en atténuation de produits. Par exemple, nous avons une augmentation de 80 000 €. Cela correspond à la nouvelle taxe, le Dilico qui a été mis en place cette année pour 100 000 € moins 20 000 € qui correspondent au prélèvement SRU qui devrait être un petit peu moins important que ce qui était prévu.

La ligne juste en-dessous, vous avez moins 53 000 € en autres charges de gestion courante. Ça concerne des subventions. La subvention au CCAS va baisser de 30 000 €. On supprime la subvention aux Arcades puisqu'ils n'en ont pas besoin pour le moment, pour un montant de 80 000 €, on augmente la subvention au SYSEG pour 5 000 € et il y a un litige pour 23 000 €.

Si nous passons aux recettes de fonctionnement, alors vous avez 60 000 € en moins de taxe foncière puisque on s'est basé sur les prévisions de l'État et il nous a semblé plus sage de suivre ce qu'il faisait. Ensuite, en dotations de subventions et participations, vous avez moins 85 000 €, ça devrait représenter la baisse de la dotation globale de fonctionnement. 6 000 €, c'est un autre produit de gestion courante.

Nous avons eu du mécénat pour Guy de Chauliac dans le projet en ce qui concerne le projet Femmes & Sciences et ensuite 15 000 €, c'est la reprise de la provision relative au litige que nous avons eu un peu au-dessus. On peut voir en recettes également, l'affectation du résultat reporté de fonctionnement pour 1 752 113 €.

On peut passer aux investissements. Donc là, vous avez deux colonnes, celle qui concerne ce qui reste à réaliser, que l'on a vu tout à l'heure, et la première colonne orange, c'est-à-dire le budget supplémentaire. On voit en haut à 247 335 €, le résultat reporté d'investissement. Nous avons rajouté des immobilisations mais qu'on verra plus en détail grâce au tableau suivant et en recettes, nous avons 405 249 € ; c'est l'affectation du résultat et on peut voir sur la dernière ligne emprunts et dettes assimilées. On baisse l'emprunt pour le porter à 88 386 € ; c'est l'emprunt d'équilibre.

Le détail des dépenses d'investissement que nous n'avons pas vu sur le tableau précédent puisque nous avons le détail ici. En phase étude, nous avons pour 706 000 € en moins, la rénovation de l'Hôtel de Ville, enfin l'étude pour la rénovation de l'Hôtel de Ville qui a été décalée à l'année suivante pour 743 000 €. Ensuite, la végétalisation des cours d'école, nous avons 35 000 € ; ça concerne les cours de Lassagne et de Cartier, y compris la rénovation du parvis.

En ce qui concerne les dépenses engagées en 2025, il y a 131 300 €. Il y a végétalisation de Fournion l'AP/CP dont Mme BÉRAL vous a parlé pour le parc Birabent pour 24 305 €, une ludo-médiathèque pour son mobilier, 23 000 € ; le solde du marché de la chaufferie bois pour 19 000 € et enfin des économies d'énergie entre l'Hôtel de Ville et le Briscope. En récurrent, nous avons 30 700 €, c'est-à-dire une somme négative de 19 500 € pour le bâtiment. En fait, cela correspond à l'entretien des chaudières qui finalement sera moins coûteux que les années précédentes et on arrive au montant total des dépenses d'investissement que nous avons sur le tableau précédent.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions sur le budget ; sur les modifications budgétaires ? Cela ne vous a pas échappé qu'on a déplacé la rénovation de l'Hôtel de Ville qu'on avait envisagé initialement sur cet exercice. Vous voyez que le montant correspond en gros à notre écart par rapport aux objectifs qu'on peut avoir en termes de résultats. Cela paraît raisonnable pour ne pas accroître la dette, de décaler dans le temps en attendant que les choses se remettent en place. On l'espère cette année, notamment sur le compte de résultat. S'il n'y a pas de commentaires ou de questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc 5 contre et 27 favorables. Merci

10. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Adoption du compte de gestion 2024

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Nous allons parler de l'adoption du compte de gestion pour la RCAVB. C'est exactement comme pour la Ville donc on reçoit le compte de gestion de la trésorerie, on pointe et on peut dire qu'il est en conformité avec le compte administratif de la RCAVB et qu'il est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et qu'il n'appelle ni observation ni réserve de notre part sur la tenue des comptes.

Les résultats budgétaires, alors en ce qui concerne les dépenses d'investissement, le résultat est positif pour la section investissement à plus 6 106 €. Pour le fonctionnement, le résultat est négatif à 15 987 €. On nous demande de voter ce compte ; d'approuver ce compte de gestion du trésorier.

M. Serge BÉRARD : Donc pour l'approbation de ce compte de gestion produit par la trésorerie, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc 5 abstentions. Voté à l'unanimité avec 5 abstentions.

11. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Adoption du compte administratif 2024

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Nous allons maintenant, à l'aide du PowerPoint, regarder tout ce qu'est le compte administratif et on va commencer par le résultat de la section de fonctionnement. Les recettes se sont montées à 546 528 € contre 562 515 € de dépenses, ce qui nous fait un déficit de fonctionnement de 15 987.25 €.

On va voir les variations au niveau des recettes. Les produits des services ont baissé de 63 000 €. Il y a eu la mise à disposition du personnel de la RCAVB en faveur de la Ville, qui a augmenté de 14 000 € par rapport à l'année précédente. C'est lié à un agent de programmation jeunesse. Les recettes du bar ont augmenté de 1 000 € ; merci à ceux qui ont contribué. Les recettes des spectacles, y compris les scolaires ont baissé de 79 000 €. Alors ceci vient de deux points importants. En 2023, nous avons porté le cirque intercommunal avec Chaponost pour 45 200 € que nous n'avons naturellement pas eu en recettes en 2024.

En 2024, pour la première année, nous avons décidé de mettre en place des produits constatés d'avance. En effet, la saison culturelle fonctionne selon un calendrier scolaire tandis que nos comptes fonctionnent selon une année civile donc on a pris toutes les dépenses qu'il y avait en 2024, correspondant à des spectacles de 2025, ceci représente 46 000 €. On les a retirés des comptes de 2024 pour les réinjecter sur les comptes de 2025 où il y aura les dépenses qui viendront ensemble, en face ; ça nous semble un bon principe de gestion.

Les subventions et participations ont baissé de 21 000 €. Là, il y a encore l'impact du cirque puisqu'en 2023, nous avons eu des subventions de la Région et du Département pour le cirque intercommunal pour un montant de 13 000 € et 20 000 € de participation des autres communes sur ce même site. La commune de Brignais a augmenté sa subvention en faveur de la RCAVB de 9 000 €, puisque généralement nous nous basons entre autres sur l'évolution des recettes puisqu'il y a des points supplémentaires, des glissements vieillesse-technicité... qu'il faut bien absorber et nous avons reçu en plus une subvention pour sensibilisation culturelle dans le cadre de la politique de la ville pour 3 000 €.

Les autres produits de gestion courante sont restés relativement stables. Ils ont augmenté de 200 €. En fait, c'est le don de l'Association des peintres de Brignais qui est plus important par rapport à 2023 de 200 €. Le mécénat n'a pas varié.

Sur ce tableau, vous pouvez retrouver exactement les mêmes chiffres. Les recettes réelles avaient été estimées à 569 150 € et le réalisé s'élève à 546 528 €, ce qui nous fait un taux de réalisation de 96%.

Les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général ont baissé de 90 000 € dont la culture pour 88 000 €. Les frais liés aux spectacles ont baissé de 90 000 €. En 2023, on avait eu environ 101 000 € pour le projet du cirque intercommunal mais on a eu 8 000 € pour les spectacles eux-mêmes et, lors de la dernière inondation que nous avons eue le 17 octobre, nous avions un spectacle qui était prévu le soir même et il a dû être annulé. Par contre, comme les artistes étaient déjà là, on a dû supporter les frais inhérents donc ça nous fait 3 000 € de frais entre le remboursement des billets et les frais. Les conférences-expositions ont augmenté de 2 500 € et l'approvisionnement du bar nous a coûté 500 € de moins.

En administratif, les dépenses ont baissé de 2 000 € puisqu'en 2023, nous avions un forfait pour le nombre de billets qui avait été dépassé donc nous avons dû payer plus cher pour les billets supplémentaires donc en 2024, nous avons pris un forfait qui nous permet d'émettre plus de billets pour les spectacles, ce qui nous évite d'avoir des dépassements.

Les charges de personnel ont augmenté de 12 000 €, alors la mise à disposition du personnel de la Ville en faveur de la RCAVB a augmenté de 3 000 € par rapport à 2023 ; je vous laisse lire un petit peu. Les charges de personnel, il y a eu de la mobilité. On a eu l'arrivée d'un nouvel agent en billetterie, le régime indemnitaire a augmenté. Nous avons eu également un agent qui a été en maladie puis ensuite qui est revenu à temps partiel thérapeutique. On a augmenté deux agents et du fait de l'agent qui était en maladie et ensuite à temps partiel, nous avons dû augmenter les vacataires. Tout ceci représente un global de 9 000 €.

Les autres charges de gestion courante ont augmenté de 2 000 €. Ça, c'est l'organisation d'un cirque intercommunal pour la commune de Vourles et les charges exceptionnelles ont baissé de 400 €. Ce sont des imputations comptables.

Sur ce tableau, vous retrouvez les mêmes lignes. La ligne tout au-dessus correspond aux amortissements et hors dépenses imprévues, les dépenses réelles avaient été estimées à 579 000 €. Le réalisé s'élève à 555 700 €, ce qui nous fait un taux de réalisation de 96%.

En investissement, on peut voir donc les 6 803.40 € qui correspondent aux amortissements en recettes d'investissement et on a eu des immobilisations corporelles pour 697 €.

Les immobilisations sur la RCAVB, ça peut être uniquement du mobilier, du matériel de bureau puisque l'ensemble du bâtiment est pris en charge par la Ville de Brignais.

Y a-t-il des questions ?

M. Serge BÉRARD : Il faut que je me retire.

Mme Anne-Claire ROUANET : Donc je vous propose de voter ce compte administratif. Qui s'abstient ? Merci. Qui vote contre ? 5. Très bien donc vote favorable à 27. Merci et on va pouvoir faire rentrer Monsieur le Maire. Oui 26, merci M. GALLAY.

M. Serge BÉRARD : Merci donc nous allons affecter le résultat, c'est ça ?

12. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Affectation définitive du résultat 2024 sur l'exercice 2025

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Oui. Le résultat de fonctionnement est négatif à hauteur de 15 987 €. On l'ajoute au résultat de fonctionnement reporté cumulé qui était de 16 880 €, ce qui nous fait un nouveau résultat de fonctionnement cumulé de 893.60 € qui va aller sur le compte 002. En investissement, nous avons un résultat de 6 106.25 € qu'on ajoute au résultat reporté cumulé précédent, qui était de 3 833 €, ce qui nous fait un nouveau résultat cumulé d'investissement de 9 939 € que l'on va affecter au compte 001 en recettes d'investissement.

M. Serge BÉRARD : Merci. C'est vrai que cette année le résultat est impacté par la modification comptable mais qui est tout à fait judicieuse et pertinente. On a une compta qui sont encore plus sincères et véritables en affectant les produits et les charges sur le bon exercice. Merci Alice. J'apprécie quand on suit mes recommandations donc s'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de passer au vote sur ce résultat de la Régie de 893.60 €. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc adopté avec 27 voix et 5 contre. Merci. Il nous reste le budget supplémentaire de la Régie culturelle.

13. BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

Budget supplémentaire 2025

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Alors sur cette année 2025, il a été décidé pour trois spectacles qui ont intéressé beaucoup de monde de doubler les séances. C'est la première fois que l'on fait ça donc ces trois spectacles sont Curiosité, Phénix, et Arthur H. Comme ce sont des spectacles qui attirent et qui ont une très forte audience, on a estimé que le coût global en dépenses et en recettes serait le même, c'est-à-dire de 20 000 €. On retrouve ces 20 000 € sur les dépenses de fonctionnement dans les 20 893.60 €. Il y a donc ces 20 000 € et on vient ajouter 300 € d'ajustement de l'assurance responsabilité civile pour l'année 2024. Il y a d'autres petits ajustements.

En charges exceptionnelles, nous avons 3 700 € qui correspondent aux billets que nous avons vendus lors du cirque de Vourles et que nous devons leur rétrocéder. Pour les recettes de fonctionnement, nous avons 893.60 €. Ça correspond au résultat affecté que nous venons de faire et dans les 23 700 € des produits des services, il y a donc ces 20 000 € correspondant aux trois spectacles et également la mise à disposition d'un agent de la RCAVB pour la médiathèque pour un montant de 3 700 €.

Pour la section d'investissement, on voit en bas le résultat reporté d'investissement pour 9 939 € et comme les dépenses ne peuvent aller qu'en immobilisations corporelles, on l'a mis sur cette ligne donc ce qui nous permet d'avoir des comptes équilibrés. Avez-vous des questions ?

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc 5 contre et 27 favorables. Merci Mme DHENNIN, je crois qu'on arrive au bout ; non il en reste une.

Mme Béatrice DHENNIN : Oui, c'est l'amende.

M. Serge BÉRARD : Alors pour terminer sur cette présentation budgétaire je souhaite, alors on va tout faire en fait pour que le futur ou la future Maire de Brignais l'année prochaine, puisse démarrer avec un bon résultat et que le compte administratif soit voté et soit meilleur que celui de cette année.

14. GARANTIE D'EMPRUNT

ALLIADE HABITAT

Acquisition en VEFA de 8 logements – BATI LYON – Opération Brignais 8000 « Pierre Nova » - 9a et b route de Soucieu

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : C'est pour ALLIADE HABITAT. En fait, il s'agit de l'acquisition en VEFA de 8 logements BATI LYON qui est situé 9a et b route de Soucieu donc tout le monde voit où ça se passe et où il y a eu suffisamment de travaux d'ailleurs pour que tout le monde le sache. En fait, il doit y avoir une délibération du Département pour garantir cet emprunt à hauteur de 50% ; 25% de la part de la CCVG, ça sera fait le 27 mai prochain et donc nous, on doit éventuellement garantir à hauteur de 25% cet emprunt, ce qui représente pour nous un montant de 350 724 €.

Donc vous avez l'habitude, on vous a présenté sur le rapport toutes les offres de la Caisse des dépôts et consignations, il y en a sept quand même, sept offres différentes et on ne va pas les revoir en détail entre 40 ans et 80 ans, c'est très long donc on vous demande simplement d'accorder ces 25% pour le remboursement du prêt pour le montant de 350 000 € pour autoriser Monsieur le Maire à signer.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas de questions pour cette garantie d'emprunt, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc adopté à l'unanimité, merci.

15. PRISE EN CHARGE D'UNE AMENDE POUR INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE

Rapporteur : Béatrice DHENNIN

Mme Béatrice DHENNIN : Alors le 14 février, la collectivité a autorisé un élu et un agent à se déplacer à Villeurbanne pour la mise en place d'un schéma directeur immobilier énergétique. C'était dans le cadre d'une formation dans les locaux du SIGERLy.

Pour ce déplacement, ils ont utilisé un véhicule de la mairie, une Zoé et ce véhicule est tombé en panne et ils ont voulu le stationner sur une place payante.

Ils ont payé le parcmètre, le réparateur est arrivé, il a pris le véhicule en début d'après-midi. Malheureusement, les services de contrôle sont passés entre temps. Ils ont constaté l'infraction aux motifs RPS, forfait de re stationnement et ont émis une amende de 28 €, c'est-à-dire qu'en gros, on nous demande de payer.

M. Serge BÉRARD : Ils n'ont pas pris en compte qu'à Brignais les stationnements n'étaient pas payants. Ce n'est pas très juste tout ça.

M. Alain GARDETTE : On ne conteste pas le fait de rembourser les 28 € mais il n'aurait pas été plus simple de contester au niveau de l'administration cette infraction plutôt que de réunir 33 personnes pour une délibération ?

M. Serge BÉRARD : Elles étaient là mais oui, malheureusement il n'est pas certain que ça a été pris en compte et pour solder définitivement cette opération, je vous propose de passer au vote.

M. Bruno THUET : Je ne prends pas part au vote.

M. Serge BÉRARD : Oui, alors on sait qu'il était dans la voiture. Alors une bonne nouvelle, la voiture est en bonne santé et elle fonctionne donc avec 31 votants, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc adopté à l'unanimité des 31 votants. Merci. On en a fini avec la partie finances et c'est Anne-Claire qui va nous parler de tarification des spectacles de cinéma. On parle gros sous aujourd'hui.

- **CULTURE**

16. RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)

TARIFICATION DES SPECTACLES - Saison 2025-2026

Rapporteur : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Oui. Alors comme chaque année, nous allons voter la tarification des spectacles de la saison culturelle. La RCAVB va dévoiler au public la nouvelle saison lors de la soirée de lancement qui est le 19 juin à 19 h 00 donc n'hésitez pas à venir et à réserver vos places parce que du coup cette année, on va faire une pré réservation, enfin une réservation et donc on va vous demander d'entériner les tarifs ; la saison se déroulant de septembre 2025 à juin 2026 donc on a déjà vu ces tarifs au Conseil d'Exploitation de la Régie, donc le CERCA, le 14 mai et puis également en commission n°4 le 13 mai.

Il a été décidé cette année de renouveler le « Pass Saison » à hauteur de 10 € donc le « Pass Saison » adulte qui est rentabilisé dès le deuxième spectacle et ce pass donc vous permet un tarif préférentiel et puis vous permet également de bénéficier d'offres proposées par nos partenaires culturels, en particulier un tarif réduit au cinéma le CGR, des événements spécifiques comme des cours au niveau des associations...

Le « Mini Pass » pour les moins de 18 ans, pareil, il est resté à 5 €. Ensuite on a une grille de tarifs donc bien évidemment, comme tous les spectacles, les titres des spectacles et les artistes seront dévoilés le 19 juin, on a mis des catégories, donc c'est une grille de tarifs qui va de la catégorie A à la catégorie F. Le tarif plein de la catégorie A étant de 33 €, celui de la catégorie F de 11 € et c'est cette grille en fait qu'on vous demande en quelque sorte d'entériner, sachant qu'il y a un calcul à chaque fois entre le tarif plein, le tarif réduit, le tarif « Mini et Pass saison » et le tarif « Mini Pass ».

Une petite remarque pour vous dire que cette grille, elle est sensiblement la même que celle de la saison précédente, à savoir on n'a pas augmenté les tarifs de la catégorie A. Il y a juste la catégorie E, c'est-à-dire le tarif plein à 19 € où il y a un euro en plus sur ce spectacle-là. Alors vous pourriez me dire du coup, vous n'avez pas augmenté vos tarifs des spectacles. Alors, ce n'est pas tout à fait juste parce que dans la globalité, c'est la répartition des spectacles au sein de cette grille, qui a été modifiée donc par exemple l'année dernière, on avait plusieurs spectacles à 11 € ; cette année on en aura plus qu'un seul. Par contre, on a plus de spectacles à 19 €. Est-ce que je suis claire ? Oui.

Ensuite comme d'habitude, on a des entrées spécifiques avec des entrées au tarif réduit qui sont accessibles sur présentation de justificatifs donc les 18-26 ans, les plus de 65 ans, les demandeurs d'emploi, les allocataires RSA et les personnes en situation de handicap, les groupes à partir de dix personnes qui se présentent sous la même entité juridique, les familles nombreuses et les partenaires.

L'entrée au tarif basse saison, qui est donc sur la base du tarif mini dès le premier spectacle avec l'achat d'un pass, l'entrée au tarif « Mini Pass » et l'entrée au tarif mini pour les moins de 18 ans. On a ensuite des tarifs spécifiques qui sont les tarifs scolaires donc 6 € pour nos structures scolaires publiques sur des séances qui sont programmées pendant le temps scolaire. On a par exemple encore demain matin, le spectacle « Chut, une pomme » qui a très très bien marché et donc ce tarif scolaire à 6 €, il est valable aussi pour les groupes du Centre social et de la MJC qui assistent à ces représentations qui sont programmées en séance tout public. Donc là, par exemple, pour « Chut, une pomme », on avait une séance tout public aujourd'hui à 18 h.

Ensuite, on a une entrée au tarif scolaire à 10 € pour tout ce qui est structure scolaire privée, toujours sur les séances du temps scolaire et puis ce tarif, il est également valable pour les établissements scolaires hors Brignais, parce qu'on a des villes qui n'ont pas de culture aussi développée pour les enfants et du coup, des villes qui sont assez intéressées pour venir pendant le temps scolaire. Alors on a une entrée au tarif unique également de 10 € pour les collégiens et lycéens sur les spectacles en séance tout publics accompagnés de professeurs donc je pense que vous en avez entendu parler. C'est ce qu'on appelle « On Briscope ce soir ? » où on a un ou deux professeurs du collège Jean Zay qui viennent accompagner des élèves qui ne viennent pas forcément avec leurs parents, qui sont un peu en groupe de jeunes, ça marche très bien.

On a ce qu'on appelle aussi dans notre jargon la démarque qui a très bien marché aussi pour « Chut, une pomme ». Ce sont les entrées spécifiques suite aux séances scolaires donc les enfants qui ont vu un spectacle lors d'une séance scolaire par exemple le jour d'après en général, ils peuvent revenir gratuitement à la séance tout public et la place de l'accompagnateur donc du parent par exemple, est en tarif réduit donc là cet après-midi à 18 h 00, il y avait au moins une dizaine d'enfants qui avaient déjà vu le spectacle en séance scolaire donc ça, ça fonctionne vraiment bien.

On a des entrées au tarif détaxe qui est accessible pour les accompagnants et les professionnels sur la base des tarifs « Pass Saison ». Les accompagnateurs de groupe ont une entrée gratuite ; professeurs, animateurs, éducateurs.

Et puis ensuite on a nos partenariats donc vous savez que chaque année, on a un partenariat avec le Festival Inter 'Val de Vaugneray et cette année, ce tarif fonctionne pour le concert de Roberto ALAGNA à Vaugneray et l'échange se fait avec le spectacle Phénix ; vous savez qui avait donc été annulé le 17 octobre, pour lequel on fait deux séances cette année.

Ensuite, on a un autre partenariat, enfin comment dire, Phénix est joué dans le cadre du Festival Karavel avec lequel on a aussi un partenariat et donc on a quelques places pour les festivaliers de Karavel qui sont à 11 € qui sont donc uniquement en vente à la billetterie de Pôle en Scènes à Bron et puis ensuite, nouveau partenariat cette année avec le théâtre Jean Carmet à Mornant.

Vous savez que Mornant, c'est une ville avec laquelle on a bien participé pour faire les spectacles de cirque, le cirque intercommunal dont on a parlé tout à l'heure, Cirqu'à l'Ouest et du coup à, on fait un billet couplé qui vous permet d'assister à la fois au concert d'Arthur H au Briscope et au concert de Malik Djoudi, au théâtre Jean Carmet à Mornant. Voilà, donc je vais vous demander si vous avez des questions ? Sinon, je vais proposer à Monsieur le Maire de passer au vote.

M. Serge BÉRARD : Donc s'il n'y a pas de remarques et questions, je vais vous demander d'approuver cette proposition tarifaire. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Merci pour cette présentation très claire, Anne-Claire et je passe la parole à Sébastien qui va conclure ces délibérations.

- **PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE**

17. RÈGLEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Mise à jour à partir de septembre 2025

Rapporteur : Sébastien FRANÇOIS

M. Sébastien FRANÇOIS : Bonsoir à tous. Comme bien souvent à cette époque, je vais vous présenter une mise à jour du règlement des accueils périscolaires donc les accueils périscolaires varient chaque année en fonction de projets ; on essaye des choses et ainsi de suite et donc on fait évoluer ce règlement.

Dans la délibération en fait, vous avez le règlement qui est joint mais particulièrement ce règlement cette année est mis à jour sur deux points. Les études, on précise qu'à partir de la rentrée 2025, elles débuteront la cinquième semaine après la rentrée et se termineront la semaine précédant la fin des cours, tout simplement pour être en harmonie en fait avec les études. En début d'année, les élèves de primaires, d'élémentaires même n'ont pas encore de travaux et à la fin de l'année, on sait qu'ils ne travaillent plus vraiment non plus donc ça n'avait pas de sens d'avoir ces études. Nous mettons donc ceci noir sur blanc et puis on revient sur le temps d'accueil périscolaire du soir, ce qu'on appelle le soir 2 cette année donc l'année scolaire 24-25. On avait essayé de sanctuariser, on avait utilisé ce terme, la demi-heure entre 17 h 00 et 17 h 30 pour que les parents ne puissent pas venir chercher leur enfant sur cette demi-heure afin que les enfants puissent avoir une activité suivie et puissent se poser.

Dans les faits, ça ne marche pas. Sur le papier, c'était très bien mais on a du mal à mettre en place les choses. Ça a désorganisé aussi beaucoup de familles puisqu'en fait on a des activités extra scolaires qui commençaient vers 17 h 30 et du coup les parents arrivaient en retard donc on ne s'entête pas quand ça ne marche pas donc on revient en arrière et donc du coup, les départs seront de nouveau autorisés à être échelonnés entre 17 h et 17 h 30.

M. Serge BÉRARD : Des questions ou remarques ? Donc pour l'adoption de ces modifications de règlement avec ces deux modifications, qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc adopté à l'unanimité. Merci. Nous en avons terminé avec les délibérations de ce Conseil municipal. Nous allons voir les décisions qui ont été prises au cours de ces mois d'avril et mai. Madame la Directrice générale, Clémentine HOCHART va nous les présenter.

- **INFORMATIONS**

- 1. **Décisions du Maire**

Rapporteur : Clémentine HOCHART

Mme Clémentine HOCHART : Merci Monsieur le Maire. Alors, on a plusieurs décisions à vous présenter. La première qui concerne l'entreprise RHONE ENVIRONNEMENT. Il s'agit de l'avenant numéro 1 à une décision qu'on vous avait déjà présentée sur un Conseil précédent, puisqu'on est sur le marché de collecte, transport et traitement des déchets qui sont collectés et produits par les services de la Ville de Brignais donc on est sur le lot n°04 et dans la décision, il y a une erreur qui a été faite puisqu'on parle de prix à la tonne et non au litre et le forfait de collecte a été précisé concernant les pots de peinture dans le cadre du BPU puisque ça concernait les collectes d'une à quatre palettes. Si vous avez des questions, j'ai les éléments.

Ensuite, on va avoir un lot de décisions qui concernent notre service communication puisqu'on a renouvelé nos différents marchés donc le lot n°01 avec l'IMPRIMERIE COURAND ET ASSOCIÉS qui concerne l'impression offset du magazine municipal. On vous a mis les montants maxi puisqu'on est sur des montants mini et maxi pour chacun des lots donc un montant de 16 000 €.

Le lot n°02 concerne l'impression offset ou numérique de divers supports de communication donc ça va être notamment tous nos flyers, nos affiches. On est cette fois-ci avec l'entreprise PUBLIC IMPRIM et le montant maxi du marché est de 20 000 € hors taxes.

Le lot n°3 concerne les Impression : sérigraphie, impression numérique, impression laser grands formats. Cette fois-ci, on est sur un montant maxi de 10 000 € et on est lié à DS IMPRESSION.

Et enfin, pour terminer avec le service communication, le lot n°4 qui va concerner toute notre partie papeterie à entête et là on est sur un montant maxi de 3 000 € hors taxes.

On continue ensuite avec le marché sur la réhabilitation thermique de l'école maternelle André Lassagne avec le lot n°3 : façades et zinguerie pour un montant de 261 212.10 € hors taxes.

Une décision qui nous permet de vous informer sur des demandes de subventions qu'on a effectuées auprès du Département et donc il y a plusieurs projets qui ont été déposés pour la commune de Brignais. Vous avez la liste : une demande pour la réfection de la piste d'athlétisme de la Plaine des Sports. Une demande cette fois-ci qui est plus classique sur la vidéoprotection, en lien avec l'extension de notre système de vidéoprotection puisque l'objectif est de pouvoir mieux surveiller les points d'entrée de la Ville. Une demande pour l'aménagement d'un espace public à l'angle de la rue Paul Bovier Lapierre et de la rue du Général de Gaulle. Une demande concernant la réfection de la toiture pour le bâtiment de l'Hôtel de Ville et puis une demande pour la réfection de la toiture pour la chapelle du transept pour l'église et on est en attente de réponses sur ces demandes.

Nous avons ensuite une décision qui concerne une délégation ponctuelle du droit de priorité de la Ville à la CCVG pour des acquisitions de parcelles de l'État ; alors c'est pour des parcelles qui sont le long de l'A450, que la CCVG va acquérir auprès de l'État. Je pourrais vous donner parce qu'effectivement je l'ai au format papier pour qu'on visualise davantage où est-ce qu'elles se situent.

M. Serge BÉRARD : Ce sont des terrains en zone agricole ou naturelle.

Mme Clémentine HOCHART : Oui, c'est ça.

M. Serge BÉRARD : L'État nous a proposé d'acquérir ces terrains et en fonction des enjeux, c'est soit la CCVG soit la commune qui a acheté. C'était partagé.

M. Guy BOISSERIN : Donc ce n'est pas au même prix que le terrain pour la halle festive éventuelle ?

M. Serge BÉRARD : Non. On ne connaît pas encore ; les domaines n'ont pas répondu.

Mme Clémentine HOCHART : Je termine. Une décision donc avec l'entreprise GREEN STYLE pour le marché de désimperméabilisation et de végétalisation pour le groupe scolaire Fournion donc vous avez les différentes tranches. On est sur un montant total de 337 276.80 €.

Enfin la dernière décision, elle concerne une modification de notre régie d'avances qui porte sur le paiement des dépenses des élus et on a ajouté un type de dépense et la possibilité de prendre en charge des hébergements. J'en ai terminé.

M. Serge BÉRARD : Merci, Mme HOCHART. Avant de donner la parole à Guy BOISSERIN qui va nous présenter le rapport d'activité 2024, je voudrais dire deux ou trois petites choses. Tout d'abord, vous dire que suite aux réunions, enfin l'enquête d'abord qui a été faite par la Ville concernant la problématique des déchets et la séance publique qui a été organisée à la suite pour rendre compte de cette étude puis des échanges qu'on a pu avoir entre élus, nous avons décidé d'écrire au SITOM par rapport à la question de la collecte des déchets puisque le SITOM va lancer un appel d'offres pour ; tous les sept ans il y a un appel d'offres pour remettre en cause les pratiques de collecte donc suite à tous ces échanges et ce travail de participation, nous allons écrire au SITOM en indiquant que nous souhaitons à l'avenir disposer d'une collecte de bacs gris une fois par semaine et une collecte de bacs jaunes une fois par semaine.

Je rappelle qu'aujourd'hui on est en collecte deux fois par semaine pour les bacs gris et une fois tous les quinze jours pour les bacs jaunes. L'objectif qui était partagé avec tous ceux qui sont engagés et qui ont participé à ce travail, c'est de conforter le tri en fait et si on veut conforter le tri, il faut que les gens puissent disposer d'espaces et remplir leurs poubelles. Bien entendu, on constate aussi qu'il y a beaucoup moins de déchets qui passent par les poubelles grises, surtout avec la mise en place des biodéchets. Ça pourrait être un sujet aussi qui a été évoqué, sur lequel on pourra revenir. En tout cas, à ce stade, voilà la demande qui a été faite. On va maintenant discuter avec le SITOM de la faisabilité de cette mise en œuvre qui pourrait intervenir en 2026.

Toujours sur ce thème de la participation, vous savez qu'on avait fait une enquête sur les incivilités, qu'il a plus de 600 personnes qui avait répondu On a fait des ateliers avec les Brignairots qui le souhaitent sous forme de réunions publiques récemment donc je tenais à remercier tous ceux qui ont participé et à la suite de cela, on va faire des propositions ; enfin prendre en compte ce qui a été dit, voir comment on pouvait prendre en compte les remarques qui ont été faites, les propositions et il y aura un débriefing de tout ça d'ailleurs dans le prochain Brignais magazine.

Et puis, en dernier lieu, je voudrais revenir sur la fête de samedi dernier qui a été organisée dans le cadre du Comité de vie internationale. On a une belle fête sur le parc. C'est une fête biannuelle finalement qui est en train de se mettre en place, qui a l'air de répondre à une vraie envie, une vraie appétence pour les Brignairots pour partager une vision de finalement, de tous ceux qui viennent d'ailleurs et qui sont heureux de présenter leur histoire, leur pays donc merci à tous les organisateurs, merci à tous les stands, enfin tous ceux qui ont organisé les stands et il y avait une dizaine de pays ou, je ne sais plus et en particulier, merci à Christophe et à toute l'équipe et aussi Lionel qui ont été présents mais je ne veux pas citer tout le monde. Je pense qu'on a trouvé là on va dire, une nouvelle fête pour Brignais ; alors le temps a aidé mais qui peut s'installer dans la durée donc merci à vous tous.

Et puis, puisqu'on parle de fête et je vais conclure, je vous rappelle qu'il y a le défilé des Classes ce dimanche. C'est une tradition à Brignais qui avait eu un peu de mal après le Covid. Vous savez que désormais toutes les classes sont conviées même si la classe en 5 sera mise en avant. Je vous convie à y participer et puis je vous rappelle que dans la tradition qu'on a, qu'on poursuit, ce sont les élus qui servent l'apéritif à tous ceux qui seront là et ce sera, j'espère, une fête populaire et familiale donc je vous convie aussi à venir au Briscope pour servir l'apéritif à nos concitoyens classards et faire la fête et passer un moment joyeux avec eux. J'en ai terminé, je vous remercie pour votre attention. Je vais passer la parole à Guy BOISSERIN qui va nous présenter le rapport d'activité 2024 de la CCVG.

2. Informations diverses

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DU GARON (CCVG) – Rapport d'activité 2024

Rapporteurs : Serge BÉRARD – Guy BOISSERIN

M. Guy BOISSERIN : Merci. Donc ce rapport était joint à la liasse de ce soir. Je ne sais pas si vous avez eu le temps de regarder, il n'y a que 32 pages donc ça va être assez synthétique. Je vais passer le sommaire et le mot de la présidente puisque je vais vous le détailler au fur et à mesure. On vous rappelle les compétences, vous les connaissez par cœur ; les chiffres clés sont importants quand même de les avoir en tête : 4 400 entreprises, 17 748 emplois, 1 275 hectares de surface agricole, 11 510 logements, 200 kilomètres de voirie, 42 kilomètres de voies douces. Les chiffres ont beaucoup progressé, particulièrement au niveau des emplois ces dernières années donc c'est quand même important de noter.

Après la carte d'identité ensuite, c'est une superficie de 50 kilomètres carrés pour 32 185 habitants. Je vais vous passer ensuite les chiffres du nombre de réunions parce que vous savez tous qu'on en a trop donc ce n'est pas la peine de toutes les citer, on les verra après. Vous connaissez également les conseillers communautaires, au moins pour notre commune, si ce n'est que pour les autres, c'est le moment de les découvrir puisqu'ils sont encore élus pour un an, à peine un an.

Nous allons parler finances donc 27 millions d'euros en 2024 de recettes de fonctionnement, 23,4 millions de dépenses de fonctionnement, 1,7 millions d'excédent à reporter et donc des investissements en 2024 de 10 700 000 €.

Dans ces dépenses, il y a donc l'aide directe aux communes, 50% ; l'aménagement du territoire et développement économique pour 9%, mobilités et voiries pour 21%, bâtiments et patrimoine pour 11%, 3% pour le coût des emprunts et 7% pour la gestion de l'intercommunalité.

Au 31/12/2024, il y avait donc 34 personnes à la CCVG, 34 agents. On n'a plus la parité exacte, il faudrait qu'il y en ait un qui change, un homme de préférence pour faire 17-17. On était avant la parité exacte, c'est comme ça. On a une moyenne d'âge un petit peu plus jeune chez les dames et donc 28 fonctionnaires, six contractuels et deux apprentis. En 2024, ils ont bénéficié de 77 jours de formation professionnelle. Je vous laisse regarder les départs et les arrivées.

Dans le cadre communautaire donc il y a des outils communs et de la mutualisation, on vous les rappelle ici : informatique et réseaux avec 5 agents, gestion de 450 utilisateurs, 730 PC et tablettes, 1 000 interventions d'assistance en moyenne par an. La commande publique et affaires juridiques avec 5 agents également donc définition et mise en œuvre d'une stratégie d'achat, lancement et suivi des procédures de commande publique et aide juridique à la décision. En 2024, 90 marchés passés pour un montant de chiffre d'affaires de 20 millions d'euros, ce qui est quand même pas mal et tout ça sans recours. Je pense que la commande publique, c'est vraiment un outil qui a été transféré avec des compétences brillantes ; d'ailleurs à l'époque avec Cécile HIVER et qui franchement, quand on voit la complexité des marchés, on est bien content de s'appuyer sur des gens compétents qui ne font que ça toute l'année, qui sont au courant de toutes les petites choses, écueils à éviter pour avoir derrière des problèmes.

Urbanisme et droit des sols donc 2 agents ; instructions des autorisations..., 200 dossiers instruits en moyenne chaque année et puis l'entretien de la voirie, on a 4 agents aujourd'hui ; entretien des 200 kilomètres de voirie avec 1 million d'euros de budget annuel, 435 interventions en 2024 et 80% des problèmes résolus dans la semaine.

Je continue, l'organigramme des services, je ne vais pas m'étendre dessus. Il y a une direction avec un pôle informatique et un pôle communication et en-dessous sur le schéma, on a un pôle finances comptabilité ressources, un pôle développement social, un pôle développement du territoire, un pôle technique (voirie/bâtiment), un pôle développement économique et un pôle commande publique affaires juridiques. Les services ressources, finances et comptabilité, nous allons donc les détailler un petit peu. On a 2 agents en équivalents temps plein. La mission, c'est de proposer et de mettre en œuvre la stratégie budgétaire, fiscale et financière de la collectivité ; assurer l'élaboration, l'exécution, le suivi budgétaire et comptable. Je ne vais pas tout lire, je vous rassure mais c'est pour vous rappeler que c'est quand même un poste important donc chiffres clés, 1 734 factures fournisseurs, 2 225 mandats de paiement, 653 titres de recette émis. En projets pour l'année prochaine, enfin pour cette année, le passage au Compte Financier Unique.

Au niveau ressources humaines, on a 1 agent ETP qui gère donc tout ce qui est gestion des ressources humaines, la gestion administrative et statutaire du personnel...et, en projets 2025, on a une réflexion sur un contrat collectif pour la mutuelle et une réflexion sur l'assurance statutaire avec le CDG 69.

Il y a eu 3 recrutements dans l'année, 2,4 millions d'euros de budget et 8 stagiaires accueillis sur l'année.

Le fameux commande publique et affaires juridiques : définition et mise en œuvre d'une stratégie Achat, lancement et suivi des procédures de commande publique, aide juridique à la décision donc 5,2 agents ETP, 104 contrats notifiés en 2024, 52 dossiers de consultation publiés, 560 offres électroniques analysées et 1 668 heures en insertion réalisées car il y a une clause d'insertion dans certains marchés publics qui permet d'obliger les entreprises à inclure des personnes en insertion donc c'est pareil, sur l'année 2024 il y a eu des très gros dossiers à gérer et franchement, c'est un service sur lequel on peut se reposer avec confiance et c'est très agréable.

Les réseaux et systèmes informatiques donc 5,5 agents. Ils font donc des missions de maintien, d'assistance et de conseil et puis aussi tout le pilotage de la cybersécurité donc le périmètre concerné par cette utilisation, c'est donc la CCVG, Brignais, Chaponost et Millery. Les faits marquants : sensibilisation aux risques cyber, migration Windows 11, migration des liens télécom des collectivités sur le marché CANUT, je ne sais pas ce que c'est ; migration des accès internet des écoles y compris nouveau filtrage URL. Cela fait un peu écho à ce qu'on disait tout à l'heure sur le budget de la commune, sur les investissements informatiques. En fait, ça ne s'arrête jamais et c'est assez logique puisque le matériel progresse et les risques aussi progressent énormément et ça demande énormément d'investissement de pouvoir protéger nos données.

Donc 3 recrutements dont un apprenti en 2024, 1 389 équipements gérés, 700 tickets traités en interne (plus 253 par rapport à 2023).

Information et communication donc 1,8 agents donc c'est tout ce qui est la communication de la Communauté de communes, lancement de la newsletter mensuelle 5/5 Grand public, refonte de la charte graphique Pépinière, édition d'un dépliant mobilité ; je ne vais pas tous vous les lire mais ils ont fait pas mal de choses encore cette année, particulièrement aussi avec l'accompagnement des lignes TCL et la mise en place nouvelle de cette année 2024.

En 2025 pour les projets, il y a eu donc le bilan de mandat qui a été édité et distribué. Il y a le forum de la transition écologique et entreprises qui est passé aussi, un soutien à l'Aqueduc Festival à Chaponost les 6 et 7 juin, l'inauguration du bâtiment agricole collectif qui si vous voulez le noter, sera le 15 octobre à 11 h 00 ou 12 h 00, l'inauguration de l'extension de la ligne 17 TCL, ça, ça sera à la rentrée de septembre ; je n'ai pas la date, préparation refonte site internet, édition plaquette institutionnelle donc pour information 2258 abonnés Facebook (plus 13% par rapport à 2023), 1 476 abonnés LinkedIn (plus 47%), 177 actualités publiées sur le site et 137 reportages photos.

Les domaines d'intervention donc développement économique, 2 agents ETP donc définition et mise en œuvre de la stratégie de développement économique du territoire (SAE, SDC...) ; interface et lien avec les différents acteurs économiques du territoire ; gestion, animation et promotion de la Pépinière.

Les faits marquants, c'est la validation de la stratégie économique à l'échelle du SOL, l'organisation d'un séminaire foncier sur le bilan du SAE qui a été organisé à Maison forte au mois de septembre ou je ne sais plus si c'est avant ou l'été l'année dernière, mais ça a eu beaucoup de succès et ça a intéressé beaucoup de gens.

Ensuite, mise en place de la Société Publique Locale Garon développement ; aux Sept-chemins, des acquisitions foncières avec une stratégie de réhabilitation. Moninsable, continuation de la maîtrise foncière et réflexion sur le portage, concertation avec les acteurs privés et puis d'étude du tiers-lieu économique Gare qui a donc été voté depuis ; le suivi du PPRT donc Plan de Prévention des Risques Technologiques concernant ADG qui est donc Camping gaz pour ceux qui ne connaissent pas le mot ADG à Chaponost ; enfin à Saint-Genis-Laval d'ailleurs.

En ZAE, des extensions foncières, des PC déposés dans les zones, des DIA déposées ; ça bouge, c'est un peu moins dynamique qu'il y a une période mais ça bouge quand même pas mal. Quelques exemples : livraison d'un nouveau site Freyssinet à Chaponost, la livraison du pôle santé à Vourles ; je suppose que tout le monde est depuis passé au pôle santé à Vourles, avec le nombre de professionnels qu'il y a, c'est difficile de s'en passer ; l'étude de la déchetterie professionnelle Ronzières, l'étude de requalification foncière d'Eurovia à Millery et l'extension de Distech Controls pour les plus importants donc 14 commissions et comités économiques, 71 accompagnements individuels, 61 rencontres et ateliers organisés, 97 porteurs de projets accompagnés donc ça reste une compétence majeure chez nous ; chez nous, CCVG.

Alors là je ne vous détaille pas tout, vous irez les regarder et je peux répondre aux questions et je suis sûr que Monsieur le Maire aussi peut répondre à des questions sur le volet économique. Au niveau de l'aménagement du territoire donc les faits marquants, c'était l'adoption du PLH 3, c'est donc le troisième depuis la création de la CCVG ; adoption le 25 juin 2024 avec une refonte des dispositifs d'intervention. Puis, des études urbaines et aménagement avec l'EPORA : programmation du tènement au quartier de la Gare à Brignais ; toujours le même travail avec le suivi des dossiers des PLU, du SCoT, du Plan de Prévention des Risques...

Au niveau de la transition écologique : mise à jour du programme d'action TETE, intégration au COT (Contrats d'Objectif Territorial) de l'Ouest Lyonnais, indicateurs de suivi du Plan Climat et du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'Agglomération Lyonnaise..., Système d'Information Graphique (SIG), intégration de données, commande une nouvelle orthophoto ; je ne sais pas ce que c'est mais ce n'est pas grave.

Les chiffres clés : 41 083 € de subventions accordées aux ménages modestes et très modestes pour l'amélioration de leur logement et 5 opérations de création de logements sociaux pour lesquelles la CCVG a apporté sa garantie d'emprunt aux bailleurs sociaux, soit 81 logements au total.

On va passer à la mobilité qui était particulièrement importante en 2024 avec l'arrivée, comme vous le savez, du C10 à Brignais. Comme vous avez pu le constater dans toute la CCVG, il y a eu d'énormes travaux qui ont été faits dans des temps très courts, de façon à ce que tout soit prêt pour septembre et ça a été le cas ; des travaux à hauteur je crois, d'1,5 millions d'euros et d'ailleurs pour lequel le SYTRAL nous a reversé 1 million. Je dis ça, peut-être Serge, mais je crois que c'est à peu près ça l'ordre d'idée donc cette mobilité, il y a ça et il y a également le covoiturage qui se développe et qui est toujours soutenu par la CCVG et qui commence petit à petit à poser ses graines et à avancer un petit peu.

Vous avez aussi un service de location pour des vélos à assistance électrique longue durée par le SOL donc ça, c'est terminé, c'était en 2024.

Donc 1 598 habitants de la CCVG inscrits sur la plateforme En Covoit'RDV donc c'est pour le covoiturage ; 5 536 trajets réalisés depuis ou vers la CCVG via cette application depuis le 1^{er} avril 2024 donc c'est quand même encourageant et 115 locations de véhicules en autopartage GetAround.

En projets pour l'année prochaine donc il y a l'étude de préfiguration du futur Express Régional Métropolitain Lyonnais, les aménagements destinés à permettre l'extension de la ligne 17 sur le territoire qui traversera donc Vourles. C'est pour cela qu'il y a des travaux en ce moment et qui terminera au terminus qui est le chemin de la Plaine à Vourles et puis études SYTRAL Mobilités pour favoriser la desserte en commun d'un car à haut niveau de service de la CCVG et de la COPAMO sur le secteur des Sept-Chemins donc ça c'est une étude pour l'instant. Ensuite, avis de la CCVG sur le plan de mobilité SYTRAL Mobilités et accompagnement à sa mise en œuvre ; dossier de financement Fonds Vert pour la réalisation d'aménagements des modes doux.

Droit des sols et foncier. Les faits marquants : poursuite des actes en la forme administrative en parallèle des sollicitations notaire, réflexion autour des procédures hors acquisitions à l'amiable. Qu'est-ce que je peux vous dire d'important là-dessus ? 63 dossiers d'acquisitions et régularisations foncières. Vous savez que chaque année, il y a des régularisations foncières qui arrivent à passer pour de la voirie avec des régularisations qui parfois datent de plus de 30 ans. J'ai d'ailleurs été interpellé samedi matin au marché par un Brignairot qui me dit : « mais ça fait depuis 1995 qu'on attend », je dis « ne vous inquiétez pas, votre dossier doit être là et il y en a peut-être encore ça devant » donc il faut savoir que ces dossiers n'intéressent pas tellement les notaires parce qu'ils ne rapportent rien et du coup ils en passent quelques-uns au compte-gouttes et c'est très long mais pour autant, c'est bien dans les tuyaux. Également, 106 actes d'autorisation du droit des sols traités par le service en 2024 et donc là on a 1,5 agents.

Agriculture, donc avec 0,6 agents. Ses missions, c'était de suivre le lancement de la construction du bâtiment agricole collectif, j'y reviendrai plus loin ; recrutement des futurs occupants de ce bâtiment.

Il y a eu aussi une acquisition de la maison de la Gerle en zone agricole à Brignais, adoption de la stratégie biodiversité et lancement du programme « Chantiers biodiversité », expérimentation du service météorologique local expertisé.

Les projets 2025 donc ce sera la livraison et la mise à disposition du bâtiment agricole collectif, acquisition et lancement des études pour la réhabilitation de la future ex-MJC de Chaponost en logements agricoles et lancement des études pour la réhabilitation de la petite maison de la Gerle donc pour ceux qui ne suivent pas le dossier, ce qui est un peu normal donc là, la MJC de Chaponost va bientôt déménager dans des locaux neufs. Son bâtiment actuel est une ancienne ferme et donc la CCVG s'en est portée acquéreur pour la réhabiliter en logements à destination exclusive des agriculteurs ou des ouvriers agricoles, de façon à pouvoir loger sur le territoire des agriculteurs qui souvent arrivent à louer des terres par chez nous mais habitent à Vénissieux ou à Rillieux-la-Pape ou je ne sais pas où donc c'est une vraie complexité pour eux, donc ça va nous permettre de loger ; il y a quand même, je crois, 500 ou 600 mètres carrés à réhabiliter, c'est un dossier qui aboutira certainement en milieu de mandat prochain.

En 2024, on a acheté 1,5 hectares de foncier agricole et on a signé 6 baux ruraux mis en place.

Au niveau de l'environnement, il y a toujours la mission de la stratégie biodiversité, la gestion des deux espaces sensibles de la Communauté de communes, la vallée de Barret et le Plateau de Montagny. Il y a aussi la gestion du GEMAPI qui a été délégué au SMAGGA et au SAGYRC et également dans l'environnement, la gestion des déchets ménagers qui sont délégués au SITOM. On verra le compte rendu du SITOM en temps et en heure donc 4 hectares de foncier également acquis en 2024 dans une logique de gestion écologique et de protection ; 3,5 hectares répartis sur trois sites dotés d'une notice de gestion (document qui précise les modalités de gestion d'un site naturel compte tenu des enjeux écologiques présents) et 3,4 hectares d'espaces naturels dont la notice de gestion est en cours de rédaction.

Au niveau du développement social donc pilotage, coordination et évaluation des politiques publiques liées à l'action sociale d'intérêt communautaire donc c'est eux qui gèrent aujourd'hui la centralisation des demandes de logements sociaux donc 156 demandes enregistrées en 2024, 45 renouvellements de demandes, 505 rendez-vous assurés en présentiel et 63 propositions de logements. Ce service gère également les aires des gens du voyage donc pour mémoire, l'aire de passage de Brignais, l'aire de grand passage de Montagny et l'aire des sédentaires de Brignais également.

Au niveau voirie et bâtiment donc c'est dans quel sens ? Là c'est la voirie en premier si je comprends bien donc il y a eu beaucoup d'aménagements de faits à Brignais, comme je vous l'ai dit pour le C10 (825 000 € hors taxes) ; à Chaponost, la route des Troques, je ne vais pas tous vous les citer ; si vous vous promenez ou vous vous déplacez dans la Communauté de communes, vous verrez qu'il y a eu beaucoup de chantiers, particulièrement ces années 2023-2024 et que ça se voit et il y en a encore en cours, d'importants, toujours liés au prolongement de la ligne 17.

Donc 467 demandes liées à la gestion du domaine public (alignements, avis, permissions et renseignement de voirie, travaux ENEDIS...), 439 interventions d'entretien, je vous l'ai dit tout à l'heure et 4 millions, un peu plus de 4 millions d'opérations d'investissement en 2024.

Ensuite, au niveau voirie toujours, grands projets voirie oui, en bas à gauche donc vous avez les grands projets de voirie 2025. Pour mémoire, rue du Coq Gaulois, les rues Bovier-Lapierre et Lassagne et la rue du Douanier Rousseau. À Chaponost, c'est l'avenue Devienne, à Millery celle de Gilbert Fabre, à Vourles c'est la traversée Mode doux et l'extension de la ligne 17.

Au niveau bâtiments donc les faits marquants 2024, c'est l'opération de rénovation des 14 logements à la gendarmerie, opération en cours et qui se terminera en août ou septembre 2025 ; la rénovation de l'Orangerie que vous avez pu voir, qui a pris du retard, on m'a posé la question en début de Conseil, Bruno merci.

L'Orangerie est donc quasiment terminée. On a pris du retard simplement parce qu'on a souhaité et le maître d'œuvre a également souhaité poser au sol des tomettes de récupération donc anciennes, sauf qu'après les avoir vainement cherchées pendant plusieurs mois, on s'est résolu à acheter du neuf parce qu'on n'en trouvait pas sauf qu'il y a une surface assez importante quand même.

Du coup, après il y avait quatre semaines de délai donc on a attendu le carrelage, la chape maigre est prête et normalement c'est terminé le 5 juin et si vous voulez le noter sur vos tablettes, vous aurez l'inauguration, une petite inauguration symbolique le 2 juillet à 17 h de cette Orangerie qui sera donc rendue au public.

Au niveau du centre aquatique, toujours 2024, il y a eu un réaménagement de l'espace bien être d'un sauna et d'une grotte à sel. Je vous invite à aller à l'espace bien être de l'AquaGaron, c'est-à-dire des équipements qu'on trouve dans les hôtels équipés de SPA de plus en plus. Une grotte à sel, c'est donc une pièce fermée, style un peu sauna mais avec du sel qui apporte un bien-être et une sagesse ; ça fait longtemps que je n'ai pas pu y aller d'ailleurs.

À Millery donc dans les bâtiments, la construction du bâtiment agricole qui sera inauguré, je vous l'ai dit tout à l'heure, le 15 octobre. On a pris du retard là aussi et là, il y a deux raisons. Je vous les explique quand même, parce que ça m'énerve assez qu'on ait pris trois mois de retard sur ce chantier. La première, c'est qu'ENEDIS, après nous avoir expliqué qu'ils allaient apporter l'électricité au milieu du terrain et quand ils ont dû intervenir, ils ont dit : « finalement, on va le mettre au début du terrain » donc il a fallu tout recalculer plein de choses ; ça posait beaucoup de problèmes. En plus, comme on a un terrain, on n'a pas pu l'avoir plus grand parce que ça a déjà été compliqué pour la CCVG pour négocier cette parcelle plutôt qu'une autre. Il y a eu du troc de parcelles et en fait, il y a tellement peu d'espace entre la barrière et le bâtiment et comme le voisin ne veut pas qu'on rentre chez lui pour faire passer une nacelle par exemple, il faut que quand il y a la nacelle, il n'y ait personne qui creuse ou qu'il n'y ait personne qui fait ceci. Enfin bref, on n'arrête pas de recalculer le planning. Toujours est-il que les futurs occupants étant choisis et devant arriver au mois de juillet de toute façon, normalement on a fini au 5 juillet. Je vous invite franchement à aller vous promener là-bas déjà maintenant, si vous le souhaitez, à découvrir un peu au moins l'extérieur du bâtiment et à venir à l'inauguration parce que c'est quand même un bâtiment qui est vraiment atypique et sympa.

L'avantage de décaler l'inauguration, c'est qu'on aura les occupants dedans donc pour information, il y a trois cellules. La première sera occupée par une vigneronne qui est en reconversion, c'est un nouveau métier pour elle. La cellule du milieu sera occupée par un paysan boulanger donc c'est quelqu'un qui cultive ses céréales, alors aujourd'hui sur la COPAMO mais bien entendu, on va essayer de le rapatrier un peu chez nous parce qu'on a pas mal d'hectares à utiliser et qui cuit son pain dans son four ; du pain qui est cuit trois fois par semaine. Ce n'est pas un boulanger, c'est un paysan boulanger donc du pain qui sera plutôt fait avec des céréales anciennes et qui donc se conserve mieux... et qui sera livré dans certains points de livraison ou bio ou pas, bio ou scolaire, enfin...

Le troisième, c'est deux vignerons qui sont indépendants mais qui sont en colocation dans le plus grand atelier et donc qui auront eux aussi leurs chais ; les trois vignerons étant en appellation contrôlée Côteaux du Lyonnais donc je pense qu'à l'inauguration au mois d'octobre, on pourra les rencontrer, voir un peu comment ça se passe et je pense que c'est plutôt sympa. On a mis un peu plus tard pour qu'ils aient le temps de faire leurs vendanges tranquillement donc voilà pour ça.

Dans les bâtiments, on a également démolit la gare de Millery ; alors ce n'était pas grand-chose mais il fallait quand même la démolir et la désamianter avant et puis démolition et réalisation de toilettes TCL/communes ; ça c'était à Millery sur le nouveau terminus du 17 ; non, pas du 17, c'est le 15 je crois ou 15 express ou 15 ex ; oui 15 ex, excusez-moi, je confonds avec Vourles et puis à Brignais donc on a fait tout au long de l'année, la mission de programmation pour la construction des nouveaux locaux de la CCVG à la gare donc qui a bien occupé les agents aussi sur du bâtiment et puis une étude pour la création d'une halle photovoltaïque sur le parking de l'AquaGaron.

Il faut savoir qu'on nous a demandé, par le biais des habitants de la CCVG qui disaient : « pourquoi vous ne mettez pas des ombrières sur le parking... ? ». Je fais partie de ceux qui l'ont refusé partiellement parce que je trouvais ridicule de détruire un superbe parking paysager qui a été fait, qui a été livré en 2016 pour couper quasiment tous les arbres qui sont dessus donc pour mettre des ombrières qui ne sont pas spécialement belles donc on a transigé en aménageant uniquement mais ça fait quand même 800 mètres carrés au sol ; le parking de droite quand on rentre, le petit parking où là ça touche plus que quatre arbres et normalement ces ombrières seront sous forme de pointu ; enfin comme un toit de maison et étanche à ma demande, de façon à ce qu'éventuellement on puisse y accueillir une activité en plein air qui souffrirait de la pluie ; je ne sais pas, je pensais à un vide grenier d'une association, une patinoire divers provisoire ; enfin toute sorte de choses qui pourraient avoir besoin d'un préau, un peu comme le préau sportif mais c'est avant tout un parking et ça produira de l'électricité.

Il faut savoir également, par exemple, contrairement à la piscine intercommunale de Mornant, que comme on a un contrat de délégation de service public, le délégataire s'est engagé sur un certain montant, je parle financièrement d'électricité et qu'entre guillemets, s'il y a des grosses fluctuations internationales, c'est entre guillemets son problème alors qu'à Mornant où ils sont en régie directe, ils ont tout intérêt à faire de l'autoconsommation donc nous, si on avait fait beaucoup plus, on aurait créé trop de production d'électricité par rapport à ce qu'on peut la garder. Vous avez vu qu'en plus aujourd'hui, ce n'est plus très intéressant de vendre de l'électricité ; enfin demain en tous les cas parce que les contrats en cours sont maintenus. On va être à 0,04 € du kilowatt heure donc on a un petit peu essayé de faire les choses raisonnablement.

Je rappelle également par contre que le bâtiment agricole collectif, lui, est entièrement équipé de panneaux photovoltaïques et là, ça sera tout à la revente mais à l'ancien tarif. Voilà donc nous avons investi 1 086 000 € dans les bâtiments en 2024. On vous dit également : « voir le rapport annuel du centre aquatique ». Je ne l'ai pas encore ; je vous le tiendrai à disposition dès qu'il sera disponible. Je crois que j'ai terminé, sauf si vous avez des questions.

M. Serge BÉRARD : Merci, M. BOISSERIN. Il ne vous a pas échappé que Guy BOISSERIN est vice-président en charge des bâtiments et pleinement investi dans sa mission et nous a donné plein de précisions très intéressantes. J'ajouterai que le climat, l'ambiance de travail au sein de la CCVG, je pense que tous les élus qui participent aux différentes commissions peuvent en témoigner, est d'une grande qualité, avec une grande confiance mutuelle avec nos collègues des autres communes.

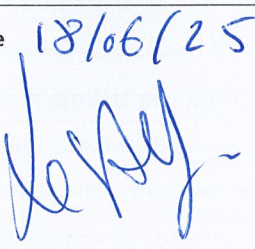
Parfois, on n'est pas toujours d'accord sur tout mais dans l'ensemble, ça se passe vraiment bien.

J'ajoute que la CCVG aura énormément investi, quand on va faire l'addition des investissements qui ont été faits sur cette commune entre Brignais et la CCVG, on va arriver à des montants très impressionnants et puis ce n'est pas fini puisque comme vous le savez, on a la rue Bovier-Lapierre dont les travaux vont commencer. Il y a un budget de 3 millions d'euros pour les rues Bovier-Lapierre et Lassagne. Ensuite, l'avenue du général de Gaulle. Il y aura aussi un budget très conséquent mais le projet est un peu moins avancé.

Et puis je rappelle aussi que la CCVG va déplacer son siège avec un tiers lieu économique, plus d'autres choses qui seront dans ce bâtiment donc encore de très gros investissements à venir. C'est la raison pour laquelle la CCVG aussi a besoin de dégager du résultat pour pouvoir autofinancer le plus possible tous ces investissements.

Puisqu'on en a terminé, je voudrais quand même remercier Alice NAVARRO et toute son équipe pour leur excellent travail et leur professionnalisme. Vous ferez passer le message. Je pense que je ne serai pas contredit par Béatrice et Agnès qui ont plaisir à travailler, je le sais avec toute l'équipe qui nous fait un excellent travail et sur ce, merci à tous et bonne soirée.

La séance est levée à 23 h 07

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21 mai 2025	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 18/06/25 
Erwan LE SAUX (Secrétaire du Conseil municipal du 21 mai 2025)	Le 18/06/25 
Mise en ligne le : 24 juin 2025	